



sur les Pêches

Numéro 93 (Avril-Juin 2000)

ISSN 0248-076X

Éditorial

Nos lectrices et lecteurs trouveront dans ce numéro de la *Lettre d'information sur les pêches* le compte rendu des activités menées par les différentes sections de la division Ressources marines. William Sokimi, le spécialiste du développement de la pêche, a commencé une nouvelle mission au Samoa. Le service des pêches de ce pays a en effet demandé à la CPS de fournir une assistance technique pour évaluer les performances des nouveaux palangriers de type super alia.

La section Formation a organisé en mai un atelier à Vanuatu portant sur l'algoculture. Il y a actuellement, dans la région, un intérêt croissant pour ce type d'activité, principalement pour l'espèce *Euchema cottonii*. L'existence d'un marché porteur, la maturation rapide de cette espèce (six semaines), ainsi que la durée de conservation des algues séchées rendent la culture de cette algue intéressante pour les pays insulaires de la région.

Du côté de nos amis de la pêche hauturière, les quatre observateurs en mer du programme SPRTRAMP ont finalement rangé leurs pieds à coulisse et leurs formulaires, après cinq ans et demi de bons et loyaux services. Tous les objectifs ont été atteints durant les 2 570 jours passés en mer.

Enfin, pour terminer, Paul Dalzell, du Conseil régional de gestion des pêches dans le Pacifique occidental, nous explique les récents développements de la pêche à la palangre à Hawaii. En effet, l'expansion de cette pêcherie, principalement celle ciblant l'espadon au cours des dernières années, a entraîné des captures accidentelles d'espèces protégées par l'*Endangered Species Act*.

Voilà, j'espère que je vous aurai mis l'eau à la bouche et que vous allez vous plonger sans attendre dans la lecture de cette *Lettre d'information sur les pêches*. Comme d'habitude, vos commentaires sur son contenu sont les bienvenus.

Jean-Paul Gaudechoux (Jeanpaulg@spc.int)
Conseiller en information halieutique

Un pêcheur de l'Ulimesao hisse un germon à la gaffe

Sommaire

Activités de la CPS Page 2

Nouvelles du Bassin du Pacifique Page 20

La pêche, les tortues et la loi: la pêche à la palangre à Hawaii en accusation
par P. Dalzell Page 23

Les pêcheurs des Îles Banks acquièrent de nouvelles connaissances
par A. Fred & N. Wolu Page 28



■ SECTION DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

Le deuxième trimestre de l'an 2000 a débuté par le deuxième cours régional destiné aux patrons de pêche, organisé à Nelson (Nouvelle-Zélande) par la section Formation, avec le concours du chargé du développement de la pêche, William Sokimi. Ce cours, axé sur la gestion des navires et l'utilisation de l'électronique de bord, a rassemblé douze patrons de pêche provenant des différentes îles du Pacifique.

Début avril, le conseiller pour le développement de la pêche, Lindsay Chapman, s'est rendu à Hawaii afin de participer à une série de réunions, dont le Colloque CPS/Agence des pêches du Forum, la quarante-troisième session du Comité des pêches du Forum et quelques séances de la sixième Conférence multilatérale de haut niveau. Lindsay a saisi cette occasion pour rencontrer de nombreux représentants océaniques, examiner avec eux les activités futures et les domaines dans lesquels pourrait s'avérer nécessaire une assistance technique. Lindsay s'est également entretenu avec quelques spécialistes de la transformation du poisson et des fournisseurs d'engins de pêche à Hawaii.

Équipement des États fédérés de Micronésie en DCP

Le chargé du développement de la pêche, Steve Beverly, a passé deux mois aux États fédérés de Micronésie pour effectuer des études de site et des mouillages de DCP. Dans l'État de Yap, trois études de site ont été réalisées à bord du *Marwel* (figure 1), un palangrier japonais d'occasion acheté tout récemment par la société *Yap Fresh Tuna Inc.*

Les études et le choix des sites ont porté sur la partie orientale de l'État de Yap, à proximité de la passe de Peelack, de celle de Goofnu et au sud de Tamil Harbour. Des cartes bathymétriques ont été remises aux homologues des services des pêches

de Yap, qui devraient être désormais en mesure de mouiller des DCP aux trois emplacements retenus.

Steve a passé la plupart de son temps à Kosrae, où deux études de site et deux mouillages de DCP ont été réalisés. Des emplacements presque parfaits ont été découverts à l'ouest d'Okat Harbour et au sud d'Utwe Harbour; il s'agit de zones à fond plat, inconnues jusqu'alors des services des pêches de Kosrae. Ces activités ont été menées grâce au concours du bateau de ces services, le *Mutunte* (figure 2), qui était équipé de l'échosondeur et du traceur de route GPS de la CPS.

Des DCP de type océan Indien ont été mouillés à ces deux endroits, conformément aux instructions du manuel de la CPS sur les dispositifs de concentration du poisson (volume II) (figure 3). L'échosondeur et le traceur de route ont été laissés à bord du *Mutunte*, de sorte que les homologues du Service des pêches, formés aux techniques d'étude de sites de DCP, puissent achever cette exploration pour l'ensemble de Kosrae. Steve retournera à Kosrae plus tard dans l'année pour animer un stage de formation aux techniques de pêche sur DCP dont la portée pratique se déroulera autour des DCP d'Okat et d'Utwe.



Steve Beverly

Figure 1: Le *Marwel*, dernière acquisition de la société *Yap Fresh Tuna Inc.*



Steve Beverly

Figure 2: Le Mutunte, bateau du service des pêches de Kosrae



Steve Beverly

Figure 3: Des DCP de type océan Indien ont été mouillés

Steve s'est aussi brièvement arrêté à Pohnpei pour y conduire un stage de formation au traitement du poisson à bord destiné à l'équipage indonésien des palangriers de la *Micronesian Longline Fishing Company Inc.* Cette action de formation s'est

déroulée à bord d'un des navires de retour d'une sortie de pêche particulièrement bonne. Le patron de pêche traduisait les explications de Steve d'anglais en indonésien. La plupart des membres d'équipage servant à bord des douze palan-

griers de la *Micronesian Longline Fishing Company Inc.* qui opère depuis Pohnpei sont indonésiens.



Mission d'assistance technique au Samoa

Le Samoa ayant émis la demande qu'on l'aide à évaluer les performances d'un nouveau bateau de pêche thonière à la palangre du type super alia et à familiariser son équipage avec ce navire et ses équipements, William a entamé cette nouvelle mission fin avril. Le service des pêches du Samoa a mis au point le super alia afin d'essayer de résoudre certains des problèmes rencontrés par les pêcheurs utilisant

les petits alia de 9 mètres propulsés par des moteurs hors-bord (figure 1), qui constituent le pivot de la flottille de thoniers du Samoa.

Cependant, avec le développement de la pêche thonière à la palangre, viennent les des problèmes qui lui sont associés tels que la sécurité en mer, le contrôle de la qualité du poisson et le confort des équipages. Devenus très nombreux les alia de

9 mètres doivent désormais s'éloigner davantage de la terre ferme afin d'éviter un embouteillage dans les zones de pêche qui sont à proximité immédiate des îles et de réaliser des prises qui rendent les sorties de pêche intéressantes.

Au cours de ces dernières années, plusieurs incidents ont amené le service des pêches à prendre la barre pour encadrer et aider ce secteur d'activité.



Lindsay Chapman

Figure 1: Bateau de 9 mètres de type alia, propulsé par des moteurs hors-bord

Il s'est attaché les services d'un spécialiste qu'il a chargé de concevoir et de faire construire sur place un bateau rentable et bien adapté à la navigation dans les eaux du Samoa. C'est ainsi qu'est né le super alia, catamaran en aluminium de 12,2 mètres propulsé par deux moteurs diesel inboard de même puissance, muni d'une cale à poisson isotherme et doté des équipements les plus modernes pour une pêche et une navigation en toute sécurité. Le super alia a été conçu par Arild Overa, d'Overa Maritime Trading Ltd. et construit par M. Roy Peters au chantier naval de Hillbuilt, à Vaitele, Apia.

Tableau 1: Caractéristiques du nouveau super alia l'Ulimasao

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Longueur hors tout | 12,2 m |
| Bau | 1,90 m |
| Bau hors tout | 5,05 m |
| Tonnage | 11,13 t |
| Capacité de la cale à poisson | 8 m ³ |
| Capacité de stockage de la glace | 4 t |
| Puissance des moteurs | 2 x 48 HP Yanmar 4LM |
| Plage de vitesse | 7-11 noeuds |
| Capacité des réservoirs à carburant | 1 500 l (diesel) |
| Autonomie | jusqu'à 7 jours de fonctionnement |

Les caractéristiques techniques de l'Ulimasao, premier-né des super alia (figure 2) sont indiquées au tableau 1.

William a commencé par mettre en place l'enrouleur hydraulique et l'éjecteur de ligne destinés aux opérations de pêche, fixer les poulies destinées à la mise à l'eau et au relevage des lignes, installer le radiogoniomètre, l'antenne radio et la radio maritime, préparer l'engin de pêche et le lieu de rangement du matériel de pêche.



L'enrouleur de la ligne-mère et le système hydraulique à bord de l'Ulimasao

Le système hydraulique de l'Ulimasao est couplé au moteur babord. La pompe hydraulique (Vickers VTM 42 06) est montée sur une patte de fixation connectée aux rails qui servent de bâti au moteur. Les durites relient la pompe à l'enrouleur et à l'éjecteur de ligne et ce circuit est contrôlé au moyen d'une vanne commandée depuis le poste de pilotage par un levier et d'une soupape de régulation du débit. Des durites de retour relient la vanne de l'enrouleur et l'éjecteur de ligne au réservoir.

L'enrouleur peut emmagasiner 20 milles nautiques d'une ligne à monofilament de 3,5 mm, capable de supporter 750 hameçons par calée. Lors de la deuxième calée de la première sortie, le moyeu de l'enrouleur fixé à tribord a cassé les soudures et les joues se sont désolidarisées du reste de l'enrouleur.

Il a fallu plus d'une semaine pour réparer l'enrouleur qu'il a fallu resouder et renforcer. Le service des pêches a décidé d'en commander un nouveau à la société *SeaMech Ltd.*, à Fidji, car on n'avait aucune garantie que l'appareil d'origine tiendrait, étant donné les problèmes rencontrés après deux mouillages seulement. Il a fallu faire construire le nouvel enrouleur à Fidji, mais sa livraison n'était attendue qu'à la fin juillet. On s'est donc servi de l'enrouleur réparé pour poursuivre les essais de navigation et de pêche à bord de l'Ulimasao.

Quantités capturées et première évaluation

Lors de la première sortie, William et l'équipage de l'Ulimasao ont débarqué 196 poissons commercialisables d'un poids avoisinant 3 tonnes, après deux calées seulement et un effort total de 1 250 hameçons par calée. La prise, de 118 thons jaunes, 64 germons, 4 thons obèses, 1 tazard du large, 2 marlins bleus et 7 bonites, constituait un bon début pour ces essais de navi-



William Sokimi

Figure 2: L'Ulimasao, le super alia de conception et de fabrication nouvelles



William Sokimi

Figure 3: Les germons et les thons jaunes ont composé le plus gros de la prise

gation et de pêche à bord de ce nouveau bateau, surtout que le vent soufflait entre 15 et 20 nœuds et que la houle était de modérée à forte.

Jusqu'à la mi-juillet, six sorties complètes ont permis de capturer en tout 670 poissons, dont la majorité étaient des germons et des thons jaunes (figure 3).

William en a conclu que ce type de navire représentait un progrès par rapport au catamaran d'origine de 9 mètres. L'Ulimasao a un pont qui offre un espace de travail dégagé,

des couchettes appropriées pour les membres d'équipage, une bonne stabilité, des cales à poisson isothermes, des équipements de navigation et de pêche bien conçus et deux moteurs peu gourmands.

Le super alia semble répondre aux attentes du service des pêches. William réalisera une évaluation complète du navire et de ses capacités de pêche au terme de ce projet, fin août.



La section Développement de la pêche achète des "fourre-tout" de sécurité

La section Développement de la pêche a récemment reçu du Fonds de la Nouvelle-Zélande destiné aux chefs de mission en déplacement dans la région Pacifique (*New Zealand's Pacific Regional Head of Mission Fund*) une subvention pour acheter trois nécessaires de sécurité en mer.

Ces derniers ont été fournis par *Navstation Ltd.*, de Nouvelle-Zélande. Chacun contient une radio-balise de détresse personnelle de 406 kHz, un poste de radio VHF portatif étanche, une lampe étanche, un gilet de sauvetage gonflable et un outil polyvalent, type couteau suisse (figure 1). Ces articles sont rangés dans un fourre-tout étanche (figure 2).

L'idée de ce sac est venue des pêcheurs et des équipages de remorqueurs qui passent beaucoup de temps en mer. Dans une situation d'urgence, il est souvent essentiel de trouver le matériel de sécurité

dans un endroit unique, facilement accessible et connu de chaque membre de l'équipage, qu'il s'agisse du poste de pilotage ou d'une cabine.

Dans le fourre-tout, l'appareil le plus important est la radio-balise de détresse, qui émet un signal qu'un satellite reçoit puis transmet à des centres de coordination des opérations de sauvetage tels que celui de Nadi (Fidji). Les sauveteurs savent exactement où effectuer les recherches et ils connaissent l'identité de la personne en difficulté lorsqu'une radio-balise de détresse 406 est activée.

La radio VHF peut servir à entrer en contact avec des avions de recherche et de sauvetage ou d'autres navires opérant dans la zone. Les autres articles contenus dans le sac complètent le matériel et les provisions qui sont généralement emballés et stockés avec les radeaux de survie. À ce nécessaire

de sécurité de base, on peut ajouter, au gré de chacun, une trousse de premiers soins, un nécessaire de pêche et des rations de nourriture et d'eau.

Les chargés du développement de la pêche de la CPS emporteront avec eux un fourre-tout de sécurité lors de toutes leurs prochaines missions en mer. La section dispose d'un nécessaire de réserve pour tout agent de la CPS qui viendrait à embarquer à bord de navires dans le cadre d'une mission officielle.

On peut se procurer des fourre-tout de sécurité aux adresses suivantes :

Navstation
 Bill Boon
 P.O. Box 90-141
 Westhaven, Auckland
 Nouvelle-Zélande
 Téléphone : (64-9) 3099942
 Télécopieur : (64-9) 3661734
 Mél. : navstat@ihug.co.nz



Steve Beverly

Figure 1: Le nécessaire de sécurité



Steve Beverly

Figure 2: Le "fourre-tout"

RFD New Zealand Ltd.
Wayne Viall
P.O. Box 2386
Auckland
Nouvelle-Zélande
Téléphone : (64-9) 3732019
Télécopieur : (64-9) 3071012

Pains Wessex (Australia) PTY Ltd
P.O. Box 25 Glen Iris
Victoria 3146
Australie
Téléphone : (61-3) 98850444
Télécopieur : (61-3) 98855530
Mél. : genenq@painwessex.com.au

Ocean Producers International
Tony Costa
965 B North Nimitz Hwy
Honolulu, Hawaii 96817, USA
Téléphone : (1-808) 5372905
Télécopieur : (1-808) 5363225
Mél. : tony@pop-hawaii.com



Autres activités du projet

En mai, Lindsay s'est rendu aux Tonga pour contribuer à l'élaboration du plan national de gestion des thonidés mis au point avec l'Agence des pêches du Forum. Il était chargé d'examiner les possibilités de développement d'une pêcherie thonière locale, en particulier, à l'échelle artisanale. Il s'est rendu à Ha'apai et à Vava'u pour y rencontrer les pêcheurs locaux afin de solliciter leurs idées, connaître leurs problèmes et voir ce qui existait déjà dans ce domaine.

L'une des principales difficultés des petits pêcheurs est d'obtenir des crédits à des conditions supportables. La mise en œuvre d'un véritable programme de mouillages de DCP leur serait très profitable, si l'on en juge d'après le fort usage des trois DCP que font les bateaux de pêche de location opérant depuis Vava'u. La pêche artisanale à la palangre pourrait aussi être développée, et le service des pêches de Tonga examine les possibilités de financer un tel projet.

Pour ce qui est de la pêche semi-industrielle du thon à la palangre, il importe de donner aux patrons de pêche et aux mécaniciens une formation diplômante. Il faut aussi assurer la formation des agents des services des pêches, en particulier à la mise en œuvre du plan national de gestion des thonidés. Le service des pêches a aboli l'un des principaux obstacles au développement de la pêche aux Tonga, à savoir le prix élevé du carburant. Les per-

sonnes qui pratiquent la pêche commerciale du thon peuvent désormais acheter le carburant détaxé à condition de fournir les renseignements exigés et de satisfaire aux autres prescriptions.

En juin et lors de la première quinzaine de juillet, Steve a travaillé pendant quatre semaines avec des stagiaires du module pratique de pêche du cours CPS/Nelson Polytechnic destiné aux agents du service de pêches du Pacifique. La première partie du module s'est déroulée à Goro, dans la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie. Les stagiaires et leurs formateurs ont séjourné à Goro, dans un gîte dirigé par le chef Charles Attiti. Ils ont utilisé toute une gamme de méthodes de pêche à bord des trois bateaux à leur disposition, le *Dar Mad*, le *Pop* et un bateau affrété, *Danse avec les Maquereaux*.

Ces trois navires ont également pêché au large de la côte ouest. Les temps forts de cette formation ont été le mouillage d'un DCP au large de la passe Saint-Vincent et la capture de huit saumons des dieux, d'un poids total approximatif de 300 kg, au cours d'opérations de pêche à la palangre au large de la passe de Dumbéa. Le module pratique fera l'objet d'un compte rendu plus détaillé dans le prochain numéro de la *Lettre d'information sur les pêches* de la CPS.

Lindsay a donné son avis sur le plan national de gestion des thoni-

dés de Vanuatu, actuellement mis au point avec le concours de l'Agence des pêches du Forum. Une demande d'aide lui a été adressée pour qu'il définisse les besoins d'infrastructures et de formation et qu'il détermine les possibilités d'une plus grande participation des ni-Vanuatu aux opérations de pêche thonière. À l'heure actuelle, ceux-ci travaillent comme marins-pêcheurs à bord de thoniers étrangers, de bateaux de pêche sportive et pratiquent la pêche artisanale à la traîne autour d'un seul DCP mouillé au large de Port-Vila.

Il y aurait des possibilités de créer des pêcheries thonières nationales qui ne seraient que plus réelles si on mettait en œuvre un programme de mouillage de DCP à l'intention des pêcheurs locaux. Un tel programme devrait s'accompagner d'une campagne de commercialisation visant à promouvoir la consommation de thonidés tels que la bonite et les petits thons jaunes et à améliorer la qualité du poisson.

Il existe également un potentiel de développement de la pêche thonière à la palangre, puisque plusieurs pêcheurs songent à apporter les aménagements nécessaires à leur bateau dans les douze à dix-huit prochains mois. La formation des pêcheurs, des commerçants et des agents des services de pêche s'imposera aussi au fur et à mesure.



■ PÊCHE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Atelier à Pohnpei

En 1999, les États fédérés de Micronésie avaient demandé l'aide de la section Pêche en milieu communautaire afin de conduire une étude et une évaluation des activités des femmes dans le secteur de la pêche artisanale, puis de former ces dernières en conséquence. Les pratiques de pêche tant traditionnelles que modernes variant d'un État à l'autre, le service national des Pêches avait demandé que la situation prévalant dans chaque État soit examinée séparément.

En juillet et août 1999, la chargée de la pêche en milieu communautaire

s'est rendue à Pohnpei pour assister à la cinquième conférence des femmes des États fédérés de Micronésie et entreprendre la première partie de cette mission, l'étude et la description de la situation à Pohnpei. À l'issue de sa visite, elle a recommandé, entre autres, l'organisation par la section Pêche en milieu communautaire de la CPS d'un atelier destiné aux femmes se livrant à la pêche artisanale.

Onze femmes de Pohnpei ont suivi ce stage qui s'est déroulé du 1er au 5 mai 2000. Plus de la moitié des participantes avaient de petits éta-

lages de produits de la mer au marché et le reste pratiquaient principalement des activités de pêche vivrière.

Au nombre des sujets abordés lors de cet atelier, on peut citer : la transformation du poisson, la qualité des produits et la prévention de leur dégradation, le fumage, le séchage et le salage, la gestion d'un petit commerce, la préservation et la gestion des ressources marines, la nutrition et les modes de vie sains. Avec un fût métallique, les stagiaires ont appris à construire un four à bois simple et ont expérimenté plusieurs méthodes de saumurage et de fumage.

La séance consacrée à la préservation et la gestion des ressources marines a été l'occasion de traiter divers thèmes : les récifs de coraux et la valeur des ressources marines; l'importance d'assurer la pérennité des récoltes et la gestion des ressources renouvelables; les méthodes de pêche destructrices; la gestion communautaire des ressources marines; les zones marines protégées; les mesures de préservation relevant des communautés les raisons sous-tendant les règlements en vigueur et ceux qui pourraient être édictés.

Au début de l'atelier, il a été demandé aux stagiaires de classer les thèmes proposés par ordre de priorité. La majorité d'entre elles ont placé la préservation et la gestion des ressources marines en dernier mais, à la fin de l'atelier, toutes jugeaient que c'était ce qui leur serait le plus utile !



Lyn Lambeth

Le poisson, après un séjour dans la saumure, sera fumé



Sur le terrain à Kosrae, Chuuk et Yap

Au terme du stage organisé à Pohnpei, la chargée de la pêche en milieu communautaire s'est rendue à Kosrae, Chuuk et Yap pour commencer le travail sur le terrain et produire des rapports pour les autres États de la Fédération.

Première étape : Kosrae. La chargée de la pêche en milieu communautaire, accompagnée de Roosten Abraham de la division des Pêches de Kosrae, a rencontré les habitants des communes de Tafunsak, Walung, Lelu, Malem et Utwe. Ropina D. Aloka, coordonnatrice du service de la condition féminine, lui a aussi prêté assistance.

D'après les premières constatations, les pêcheurs, femmes et hommes, se livrant à la pêche de subsistance et à la pêche artisanale, sont très demandeurs d'actions de formation, en particulier sur la manipulation des produits de la mer, le contrôle de la qualité, la gestion de petites entreprises et la conservation des ressources marines. La plupart portent un vif intérêt aux questions de gestion et de conservation, et cet intérêt s'observe même au niveau des villages, notamment à

Walung. Certains efforts sont déjà entrepris dans le sens d'une gestion communautaire des ressources, mais dans la plupart des cas, ils ne concernent pas directement le milieu marin. La division des Pêches elle-même est très favorable à la gestion communautaire des ressources marines.

Un projet pilote d'aquaculture (autre moyen d'avoir des produits de la mer) aurait de bonnes chances de réussir, notamment dans la commune de Malem, qui souffre du manque de ressources récifales et de la difficulté d'accès aux zones de pêche des récifs plus éloignés.

Deuxième escale : Chuuk. La chargée de la pêche en milieu communautaire y a travaillé avec le chargé de la conservation et de la gestion du service national des Pêches, Estephan Santiago, et l'attaché de recherche au service des Ressources marines de Chuuk, Kichy Joseph. Elle a conduit la plupart des entretiens à Weno (ou Moen), île principale du lagon de Chuuk, mais elle s'est également rendue à Tonoas, Fefan et Parem, afin de parler avec les petits pêcheurs.

À Chuuk, elle a remarqué un très vif désir de faire bénéficier les femmes des actions de formation concernant la pêche, notamment celles qui vendent à petite échelle des produits de la mer à Weno.

Les habitants de Kosrae et de Chuuk ont demandé que soient proposés des ateliers pour les hommes et les femmes travaillant dans le secteur de la pêche, et qu'ils soient organisés au même moment mais séparément, avec, éventuellement, une discussion commune à la fin. En effet, bien que les femmes et les hommes se livrent à diverses activités de pêche, qui sont aujourd'hui parfois identiques, ils se sentiraient plus à l'aise en suivant des stages séparés. Dans de nombreuses régions du Pacifique, les femmes et les hommes ont, par tradition, des rôles distincts.

Lorsqu'elles sont dans un groupe mixte, les femmes restent habituellement silencieuses et ne s'expriment pas. Avec d'autres femmes, c'est une autre histoire...

C'est à Yap, connue en Micronésie pour la vigueur de ses traditions et de sa culture, qu'a eu lieu la dernière

halte. Selon la tradition, la pêche et l'utilisation des ressources marines y étaient régies par un système de pouvoir coutumier complexe, qui déterminait la propriété des aires géographiques, des sites correspondant à divers habitats, des engins, des méthodes de pêche et des espèces à pêcher.

En outre, l'organisation de la société à Yap dictait la répartition des prises en fonction du "rang" ou du prestige de la technique de pêche employée, de l'espèce capturée, des personnes ou des villages concernés. Des tabous très stricts inter-



Lyn Lambeth

Un nouveau marché au poisson géré par un pêcheur de Utwe, à Kosrae

disaient aux femmes de pêcher ou de s'occuper d'une quelconque manière des engins de pêche ou des embarcations des hommes.

Les femmes et les enfants devaient essentiellement s'en tenir à la récolte d'invertébrés sur les zones littorales et à la pêche à la ligne dans le lagon. En général, la pêche à plus grande distance de la côte revêtait un caractère plus prestigieux. Un homme utilisant une technique de pêche devait respecter les restrictions d'ordre social et les rituels associés à cette technique précise. L'emploi de certaines techniques de

pêche exigeait du pêcheur qu'il s'isole dans la maison des hommes pendant un temps donné avant son départ pour la pêche et à son retour.

À Yap, la propriété des récifs, les droits de pêche, la répartition des prises, le mode de résolution des différends et les sanctions sont aujourd'hui encore clairement définis mais, dans la pratique, quelques rares dispositions seulement sont observées. Par contre, il subsiste encore une forte réticence à reconnaître que les femmes jouent effectivement un rôle actif dans le domaine de la pêche, bien qu'elles récol-

tent les poissons et fruits de mer sur le récif, pêchent sur le littoral, transforment les prises, participent à leur répartition coutumière et, plus récemment, à leur commercialisation à petite échelle. Lors d'une réunion qui s'est tenue avec l'association des femmes de Yap, il a été jugé qu'il fallait conduire des actions de formation pour faire reconnaître la contribution des femmes au secteur de la pêche et aider celles-ci à exercer leurs activités.



Lyn Lambeth

De nombreux habitants des îles du lagon de Chuuk rejoignent Weno chaque jour par bateau pour y vendre leur poisson et d'autres produits

Projets de la section

Durant le second semestre de l'an 2000, la priorité sera donnée à la préparation de la version définitive des rapports concernant Kosrae, Chuuk et Yap. Le deuxième module de formation consacré à la pêche devait être dispensé au CFEC (Centre de formation à l'éducation communautaire de la CPS, à Fidji), en juillet. Malheureusement, en raison du coup d'État, les élèves ont dû être renvoyées dans leurs foyers.

Nous espérons, par contre, que le module mis au point avec la section Pêche en milieu communautaire de la CPS par le département de la

valorisation des produits de la pêche de l'Université du Pacifique Sud pourra être dispensé en août ou septembre.

Le manuel "La gestion communautaire des ressources marines", édité par la section Pêche en milieu communautaire, devrait être prêt en français d'ici à la fin de l'année. Le Secrétariat général du Forum du Pacifique Sud (FORSEC) a entrepris de publier les trois études sur les spécificités des rôles des femmes et des hommes en vue de l'établissement des plans de gestion de la filière thonnière aux Îles Salomon, à

Palau et à Vanuatu; ces études ont été menées à bien par la conseillère chargée des spécificités femmes-hommes au FORSEC et les agents de la section Pêche en milieu communautaire de la CPS.

Au cours du second semestre de cette année, deux rapports d'évaluation seront diffusés, le premier, concernant le rôle des femmes dans le domaine de la pêche à Niue, et le second, le rôle des femmes dans les communautés de pêcheurs à Tuvalu.



SECTION FORMATION

Un instructeur de Vanuatu met à jour ses connaissances

En novembre 1999, l'École maritime de Vanuatu et l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie avaient décidé de collaborer afin de diversifier et de perfectionner les formations qu'elles proposent aux marins et pêcheurs dans les deux pays.

Ainsi, l'instructeur en mécanique de l'École de Vanuatu, August Fred, a été détaché auprès de l'École des métiers de la mer en mai et juin 2000 pour étoffer son expérience professionnelle et actualiser ses connaissances.

En mai, August Fred s'est joint aux stagiaires de la Province Nord de Nouvelle-Calédonie à Touho pour suivre un cours sur la pêche en milieu communautaire, axé sur les connaissances élémentaires du métier

de matelot (service de la manœuvre) et l'entretien et la réparation de moteurs hors-bord. Apprendre à faire des nœuds, des épissures et des surliures lui a été très utile en juillet, lorsqu'il a lui-même enseigné l'art de fabriquer câbles et cordages dans la province la plus septentrionale de Vanuatu de Torba.

August Fred est un mécanicien confirmé mais, ces dernières années, il a surtout travaillé sur les moteurs diesel de plus forte puissance. La formation à l'entretien et à la réparation des moteurs hors-bord a ravivé son intérêt pour les petits moteurs. Il a découvert que, comme l'École de Vanuatu, l'École de Nouvelle-Calédonie s'intéresse surtout aux moteurs Yamaha, et il a particulièrement apprécié sa fiche

POP (Protection, Organisation et Prévention) qu'il a adoptée comme outil pédagogique à Torba.

August a également suivi un cours de survie en mer et de lutte contre l'incendie, ce qui lui a permis de constater que le cours de survie est quasiment identique à celui proposé par l'École maritime de Vanuatu.

Par contre, le module sur la lutte contre l'incendie a été pour lui une nouveauté car il fait usage du simulateur de la base navale de la Pointe Chaleix. Équipés de vêtements de protection et de casques, les stagiaires ont dû pénétrer en rampant dans une pièce emplie de fumée, en se tenant les uns les autres pour ne pas se perdre.

Ils ont appris comment s'approcher d'une pièce où le feu s'est déclaré (avec prudence, en refroidissant tout d'abord la porte à l'eau) et comment, une fois à l'intérieur, éteindre l'incendie grâce à un extincteur à mousse. À l'extérieur du simulateur, les élèves ont appris à utiliser des lances à haute pression et des pulvérisateurs de mousse.

Lorsque le simulateur de lutte contre l'incendie actuellement en construction à Vanuatu sera achevé, August sera en mesure de transmettre ces connaissances à ses élèves.

C'est la section Formation halieutique qui a financé le stage d'August Fred auprès de l'École des métiers de la mer. L'École maritime de Vanuatu remercie la CPS et l'École de Nouvelle-Calédonie pour leur assistance.



Formation sur un moteur hors-bord à Touho

Sefti materiel blong Vanuatu mo Solomon

Au début des années 90, la section Formation halieutique avait lancé une campagne sur la sécurité en mer visant à réduire le nombre d'incidents survenant sur les petites

embarcations dans la région, en diffusant des supports d'information auprès des services des pêches, des établissements de formation, des ONG, des exploitants privés. En

1995, les agents de la section avaient créé un logo pour la campagne, produit quatre affiches, deux films vidéo pédagogiques, une liste de pointage pour vérifier

si le matériel de sécurité est complet (sous forme d'autocollant et de fiche plastifiée), un manuel de l'instructeur, une cassette audio destinée aux stations de radio et huit clips vidéo pour la télévision. Plus récemment, un troisième film vidéo, "Rambo s'attaque à la haute mer", a été réalisé et un nouveau cours de formation préparant au brevet élémentaire de sécurité en mer a été élaboré et proposé aux établissements de formation maritime.

À la demande de l'École maritime de Vanuatu et des autorités maritimes des Îles Salomon, certains des outils didactiques précités ont été traduits en bichlamar. Les listes de pointage ont été traduites par Caroline Nalo (cadre administratif à l'École maritime) et, après un

rapide travail de mise en page par le graphiste de la CPS, Jipé LeBars, des centaines d'affiches, d'autocollants et de fiches plastifiées ont été imprimés.

Ces matériels d'information ont été envoyés à Santo et à Honiara, d'où ils seront diffusés vers les nombreuses îles des archipels des deux pays. À Vanuatu, le personnel de l'École maritime utilisera et distribuera ces outils de la CPS lors de stages de formation à la pêche (voir article page 28), tandis qu'aux Îles Salomon, c'est la division des Pêches qui se chargera de la distribution en faisant appel à son important réseau de vulgarisateurs.

Lors d'un récent séminaire régional, le directeur des Ressources

marines des Îles Salomon, Michael Ahikau, a conforté l'optimisme des agents de la section Formation, lorsqu'il a affirmé qu'après une série de stages sur la sécurité en mer, le nombre d'accidents avait considérablement diminué aux Îles Salomon. Espérons qu'avec les supports éducatifs en bichlamar, les prochains stages auront encore plus d'impact.

La traduction de ces supports de formation en pidgin de Papouasie-Nouvelle-Guinée est en cours.



La section Formation halieutique sur la toile

Le mois d'août 2000, est à marquer d'une pierre blanche pour la section Formation halieutique de la CPS. Après plusieurs semaines de mise au point, son site web est désormais accessible en anglais sur Internet. La version française est à l'étude. Si

vous voulez savoir à quoi nous ressemblons, mais surtout à quoi s'emploie la section Formation halieutique, rendez-vous sur:

<http://www.spc.int/coastfish/sections/training>

Bien qu'il demande encore à être perfectionné, notre site constitue déjà une bonne source d'informations et de matériels didactiques. Outre une brève présentation de la section et de son personnel, les agents des services de pêches du

Pacifique y trouveront trois liens intéressants. Sous *Meeting Announcements*, on trouve l'annonce des prochains cours accompagnés de la formule de demande d'inscription. Par exemple, des renseignements sont donnés sur le deuxième cours régional sur l'exploitation et la gestion d'une entreprise de produits de la mer à l'intention des Océaniennes.

La rubrique *Training Materials* est sans doute la plus intéressante car on peut en extraire les outils pédagogiques les plus récents. Vous avez égaré le logiciel sur la "gestion

financière d'un navire" qui vient de vous être envoyé et vous devez évaluer la rentabilité d'un palangrier dont vous envisagez l'achat... vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du manuel sur le traitement à bord du thon de qualité sashimi pour les nouveaux marins embarqués sur votre bateau. Vous préparez un stage sur la sécurité en mer et vous recherchez désespérément des supports éducatifs ? Qu'à cela ne tienne ! Cliquez sur *Training Materials* et vous pouvez télécharger ce dont vous avez besoin.

Enfin, le chapitre *News* proposera régulièrement des rubriques d'actualité pouvant intéresser le personnel des services des pêches, les entreprises et les établissements de formation. On y trouvera également un point succinct sur les activités de la section et des nouvelles d'autres prestataires de services de formation dans la région. En effet, notre site est ouvert aux établissements qui souhaitent faire connaître leurs activités mais qui ne sont pas en mesure pour le moment d'avoir leurs propres pages sur la toile.



Premier stage de formation à l'algoculture organisé par la CPS à Vanuatu

Du 16 mai au 6 juin 2000, sept agents du Service des pêches de Vanuatu ont participé à un stage de formation à la culture des algues, financé par le gouvernement de Taiwan au travers de son programme annuel d'octroi de petites subventions à la région.

Ce stage était organisé par la section Formation halieutique de la CPS. Comme nous l'avons déjà indiqué dans un précédent article, il s'agissait de former de futurs formateurs, notamment des agents des services des pêches et de vulgarisation, appelés à faire connaître l'algoculture aux habitants des villages côtiers et à en vanter les mérites. À Vanuatu, ce stage a été suivi par trois agents de recherche et quatre agents de vulgarisation des services des pêches, qui deviendront eux-mêmes des formateurs à l'issue du stage.

Esaroma Ledua a été chargé par la section Formation halieutique de la CPS de concevoir et d'animer ce stage qui s'est déroulé à Port-Vila, sur l'île d'Efate.



Le stage a porté sur les sujets suivants : entretien et surveillance des fermes; manipulation et transformation des produits récoltés; emballage et stockage; commercialisation; mode de sélection de sites de culture et mise au point de méthodes de gestion des fermes. La façon dont le stage allait se dérouler a été décidée conjointement par le directeur du service des pêches, Moses Amos, et le spécialiste de la formation halieutique, Terihauroa Luciani.

Dans l'ensemble, ce premier stage de la CPS sur la culture des algues a été une réussite. Les sept participants y ont beaucoup appris. Le défi qui les attend maintenant sera de contribuer au développement de la culture des algues à Vanuatu. Des crédits supplémentaires pourront être utilisés à cet effet.



L'algoculture dans la région

La culture de l'algue *Kappaphycus alvarezii*, plus connue sous le nom d'*Eucheuma cottonii*, suscite un intérêt croissant dans les États et territoires insulaires du Pacifique Sud. L'existence d'un marché porteur à l'exportation, ainsi que la maturation rapide de cette espèce (six semaines) et la durée de conservation (deux ans) des algues séchées, rendent ce produit attrayant pour de nombreux petits pays insulaires.

Comme ses voisins insulaires, le gouvernement de Vanuatu envisage de se lancer dans l'algoculture pour créer des emplois dans les zones côtières rurales. En outre, l'algoculture devrait présenter un intérêt pour les pêcheurs, du fait qu'elle permettrait de réduire la pression de pêche qui s'exerce sur les ressources côtières déjà surexploitées. C'est pourquoi le gouvernement de Vanuatu a sollicité l'assistance du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour former des formateurs à l'algoculture.

(Source : Esaroma Ledua, responsable des pêches, division Pêches du ministère de l'Agriculture, de la foresterie et de la pêche des Îles Fidji).

L'atelier de manipulation de la bonite en veilleuse

Suite à une demande d'assistance émise par l'entreprise de commercialisation des produits de la mer, *Ocean Trader*, le personnel de la section Formation avait pris des dispositions pour organiser un atelier en juin à Pacific Harbour (Îles Fidji). Malheureusement, celui-ci a dû être reporté en raison du coup d'État.

Cet atelier sera animé par M. Ken Harada, instructeur-conseil du marché au poisson de Sydney, qui a déjà prêté son concours à plusieurs ateliers de la CPS sur le traitement et la classification du thon de qualité sashimi, au milieu des années 90. Le but est d'augmenter, sans pour autant rendre cette opération dan-

gereuse, la productivité et la rapidité du personnel d'*Ocean Trader* chargé de la découpe de filets. À l'aide de diapositives, d'un manuel spécialement réalisé par la section pour les besoins de cet atelier et de démonstrations pratiques, l'instructeur montrera aux stagiaires comment prélever des longues de bonite



Ken Harada

Vente de petites bonites chez un grossiste intermédiaire, à environ 400 yens le kilo



Ken Harada



Ken Harada

Préparation de tataki dans un supermarché



Ken Harada



Ken Harada

Le tataki destiné à la consommation immédiate (au centre de la photo) sur le présentoir

Longes de bonite destinées au tataki

puis les préparer en tataki pour les consommateurs japonais, très exigeants. Le tataki, plat traditionnel japonais également appelé le "sashimi du pauvre", consiste dans des longes fraîches de bonite, légèrement desséchées à l'extérieur et crues à cœur. Du fait de la récession économique asiatique, la consommation de tataki au Japon augmente au détriment des espèces de thon sashimi les plus chères.

Soucieux de soutenir la relance de la pêche de bonite à Fidji, les diri-

geants d'*Ocean Trader* ont innové en s'associant avec une entreprise japonaise afin d'exporter du tataki congelé au Japon. Au bout de quelques semaines d'expérience de ce nouveau procédé, *Ocean Trader* transformait déjà deux à trois tonnes de produit brut par jour pour obtenir une tonne environ de produit fini. Mais les Japonais en réclamant plus encore, *Ocean Trader* tente de doubler sa production pour exporter 50 tonnes de tataki par mois ! Cela imposera d'acheter davantage de poisson aux pêcheurs

locaux qui opèrent à proximité des dispositifs de concentration de poisson (DCP), et d'augmenter le personnel de découpe à l'usine de transformation : un fameux coup de fouet pour le secteur de la pêche locale ! La division des pêches de Fidji joue un rôle important dans cette réussite, le coordonnateur d'un programme de déploiement de DCP contribuant à l'approvisionnement régulier en poisson d'*Ocean Trader*.



En bref

- Le deuxième cours régional sur l'exploitation et la gestion de commerces de produits de la mer à l'intention des Océaniques s'est déroulé à Nelson (Nouvelle-Zélande) du 6 au 24 novembre. La clôture des candidatures était fixée au 15 sep-

tembre. Il est possible de se procurer des formules d'inscription sur le site Web de la section (<http://www.spc.int/coastfish/sections/training>).

- Le Catalogue 1999 de la formation halieutique est désormais

disponible sur le site Web, à la même adresse. Les établissements de formation sont invités à envoyer leurs mises à jour en vue de la nouvelle version du catalogue, dont la diffusion est prévue à la fin de l'année 2000.

- En juin, le conseiller de la CPS pour l'éducation et la formation halieutiques s'est rendu aux Tonga pour aider à l'organisation d'un stage de préparation à la pêche. Le but de ce stage est de constituer une pépinière de marins qualifiés, pour l'industrie thonière locale. Le conseiller a préconisé un bref cours sur la sécurité, suivi d'une expérience de pêche dans des conditions réelles. Le stage, s'il a lieu, sera mis en œuvre par le ministère des Pêches et l'Institut polytechnique des métiers de la mer des Tonga. Selon une enquête menée auprès des entreprises de pêche locales, onze nouveaux palangriers devraient être mis en service d'ici au milieu de 2001, ce qui nécessitera le recrutement de 80 à 90 marins-pêcheurs supplémentaires.
- En juin, le personnel de la section a élaboré un projet de Plan de sécurité applicable aux petits bateaux de pêche en mer. Il est conseillé aux exploitants de se procurer un exemplaire de ce document.
- Un programme pilote de stages, organisé par la CPS et l'Académie australienne des pêches à l'intention des pêcheurs océaniques, sera mis en œuvre d'octobre à décembre. Six marins-pêcheurs triés sur le volet suivront cette formation qui comportera quatre semaines de cours dispensés à terre et deux mois de sorties en mer à bord de bateaux de pêche commerciale.
- Une affiche de sensibilisation aux dangers de l'alcoolisme en mer est en cours de réalisation pour Niue. Elle sera imprimée en versions anglaise et française et diffusée dans d'autres États et territoires membres de la CPS.
- August Fred, instructeur en mécanique à l'École maritime de Vanuatu, a participé à deux

Financement de missions de conseil

L'aide financière octroyée par l'AusAID au programme Pêche côtière de la CPS comporte un volet réservé à des actions de conseil dans le domaine des techniques de transformation des produits de la mer. Bien que limités, ces crédits permettraient à la CPS d'engager des experts pour aider des entreprises de commercialisation des produits de la mer, par le biais de brèves missions. Quatre ou cinq missions d'une semaine peuvent être financées en 2000.

Si vous possédez une entreprise de commercialisation des produits de la mer et souhaitez bénéficier d'une assistance dans les domaines suivants, veuillez prendre contact avec la CPS :

- élaboration ou révision d'un système de gestion de la qualité;
- élaboration ou révision d'un plan HACCP (Analyse des risques et points de contrôle critiques);
- formation à l'analyse des risques et points de contrôle critiques;
- formation du personnel à la manipulation des produits de la mer (y compris la manipulation et la classification du thon sashimi);
- fixation des prix et commercialisation des produits;
- élaboration de nouveaux produits et de procédés générateurs de valeur ajoutée;
- sécurité des produits de la mer.

Si vous possédez expertise et expérience dans l'un ou plusieurs de ces domaines et si vous êtes prêt à effectuer de brèves missions de conseil dans des États et territoires membres de la CPS, veuillez adresser votre curriculum vitae au conseiller de la CPS pour l'éducation et la formation halieutiques, à l'adresse michelbl@spc.int.

stages d'une semaine chacun à l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie. Ces deux stages en détachement étaient organisés et financés par la section.

- En juillet, Josese Rakuita, chargé de cours à l'École des métiers de la mer de Fidji, a participé à un stage en détachement de trois semaines au Nelson Polytechnic. Josese jouera un rôle de premier plan dans la mise en place du cours destiné aux marins-pêcheurs océaniques qualifiés aux Îles Fidji.
- Les versions françaises du logiciel "Vessel Economics" ("Gestion financière d'un navire") et de la

vidéo-cassette "Rambo s'attaque à la haute mer" sont en cours de réalisation. Ces deux supports devraient être achevés et diffusés au cours du deuxième semestre 2000.

- Un programme de formation à la construction navale, destiné au personnel du chantier naval de Santo (Vanuatu), est prévu en octobre. Un formateur de l'École des métiers de la mer de Nouvelle-Calédonie présentera un nouveau modèle de bateau fondé sur la technique de West System.



■ SECTION ÉVALUATION ET GESTION DES RESSOURCES RÉCIFALES

Indonésie

Le conseiller pour la gestion des pêches en milieu récifal, Pierre Labrosse, a participé à la réunion régionale de travail sur le développement durable de l'aquaculture marine et de l'élevage de la loche, organisée par le gouvernement indonésien, conjointement avec le Programme de la Baie du Bengale, le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et le Réseau des centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) à Medan (Nord Sumatra).

Cette réunion faisait suite à deux autres ateliers qui s'étaient déroulés en Thaïlande et avaient principalement pour objet l'établissement d'un réseau régional de coordination de la recherche en aquaculture de la loche dans la région Asie-Pacifique.

Ce nouvel atelier a été divisé en trois séances* :

1. une séance technique sur les techniques d'élevage de la loche et les autres possibilités de production en termes d'espèces et de systèmes d'élevage;

2. une séance spéciale sur les aspects sociaux et économiques de l'aquaculture de la loche ou d'autres poissons de mer, compte tenu des sources de revenu des collectivités côtières;

3. une séance de débats, avec trois groupes de travail qui s'étaient penchés sur les thèmes suivants :

Groupe 1 : problèmes sociaux et économiques,

Groupe 2 : commercialisation et certification,

Groupe 3 : technologie et gestion.

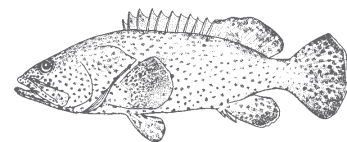
Trois exposés ont porté sur des sujets intéressants particulièrement les États et territoires insulaires océaniques :

Cathy Hair (Centre international pour la gestion des ressources bio-aquatiques - ICLARM) a présenté les premiers résultats des expériences qu'elles a effectuées aux Îles Salomon sur la collecte de juvéniles en milieu naturel pour les besoins de l'aquaculture, à l'aide de pièges

lumineux ou de filets de crête. Ces expériences étaient axées sur les espèces qui intéressent le marché des poissons vivants (destinés à la restauration et à l'aquariophilie).

Michelle Lam a fait le point sur les différents types de gestion possibles des pêcheries de poissons de récif vivants aux Îles Salomon.

Enfin, Sudari Pawiro (INFOFISH) a mis en lumière certains problèmes importants qui se posent au marché des produits de la mer du Sud-Est asiatique, notamment le peu de chance de voir s'étendre le marché du poisson vivant ou des produits récifaux frais, faute de pouvoir absorber une forte augmentation de la production.



Philippines

Pierre Labrosse et Being Yeeting ont assisté à la conférence des coordonnateurs de FishBase, organisée par l'ICLARM, et participé à un atelier de formation de formateurs dans les locaux de FishBase à Los Baños, Laguna (Philippines).

Le principal objectif de la réunion était de permettre à un centre régional de coordonnateurs de :

- présenter des mises à jour uniformisées et des bilans sur les activités du centre menées durant l'année 2000;

- débattre du programme de travail 2000 et de mettre au point des plans d'action régionaux spécifiques à chaque centre, en mettant l'accent sur les échanges d'informations;

- apprendre à établir des profils nationaux d'information sur les espèces, en relation avec la biodiversité et la gestion des pêcheries, à l'aide du protocole de saisie de données à distance dans FishBase;

- apprendre de nouvelles techniques d'évaluation rapide, en vue de faire une analyse des pêcheries axée sur la conservation, à l'aide de FishBase ("Key Facts" et analyse des fréquences de tailles);

- apprendre à élaborer des sites Web pratiques à l'aide de MS Word et de FrontPage Express pour chaque pays participant à la constitution de la base FishBase;

* Il est possible de se procurer les documents relatifs aux divers exposés présentés lors de toutes les séances auprès de la section Évaluation et gestion des ressources récifales (mél: PierreL@spc.int)

- identifier les éléments à perfectionner dans FishBase 2000 (version beta) en vue de la formation ultérieure des pays ACP,
- coopérer, sur le plan technique, avec le personnel chargé de projets et d'échanger des informations.

Pierre Labrosse a dressé le bilan des activités du centre de coordination pour le Pacifique et a décrit celles

qu'il est prévu de mener à partir de juin 2000. D'ici à la fin de l'année, les coordonnateurs se rendront dans les pays ACP participant au projet, afin :

- de trouver des personnes compétentes pouvant faire office de correspondants permanents;
- d'informer sur FishBase et, plus généralement, sur le projet de "renforcement de la gestion des

pêcheries et de gestion de la biodiversité dans les pays ACP";

- d'examiner les grandes lignes d'une deuxième phase du projet au-delà de l'an 2000; et
- étudier et glaner des données dans la "littérature grise" et recueillir des informations sur les noms vernaculaires.



■ PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

Symposium consacré à la pêche sportive

Wade Whitelaw, chargé de recherche halieutique (biologie des marlins) à la CPS, a récemment participé au Symposium sur la pêche sportive organisé à San Diego. Il y a fait un exposé sur le thème "la pêche sportive dans le Pacifique sud occidental - un secteur en pleine expansion".

Le symposium, organisé conjointement par les services américains des pêches et le programme Sea Grant de l'Université de Hawaï, était centré sur les thèmes suivants : gestion, conservation et répartition des ressources (entre la pêche commerciale et la pêche sportive), prises et rejets et éducation. Cette rencontre de quatre jours a donné lieu à des échanges enrichissants, notamment sur la question de la

répartition des ressources halieutiques, particulièrement d'actualité à la lumière des pressions croissantes exercées aux Etats-Unis par des associations de pêche sportive et de propriétaires de bateaux (principalement des groupements de fabricants d'engins de pêche) et les mouvements écologistes. Cette tendance commence à gagner l'ouest des côtes américaines et l'est des côtes australiennes.

Wade s'emploie également à mettre en place un programme de collecte de données sur la pêche au gros dans les pays membres de la CPS. Ces informations sont destinées à aider les chercheurs, les chefs d'entreprise et les membres du secteur de la pêche désireux d'assurer la

pérennité de la pêche. Sans données précises sur les prises et les efforts de pêche, il est impossible de comprendre ou de gérer le développement de la pêche sportive. Les données de prises et d'effort de la pêche sportive permettent de déterminer les variations saisonnières et inter-annuelles des espèces visées, les interactions des pêcheries et l'état des stocks. Elles servent aussi à la prise de décisions relatives à la répartition des ressources et au développement de la pêche sportive.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à Wade à wadew@spc.int ou consulter le site web du programme Pêche hauturière : <http://www.spc.int/oceanfish>



Les observateurs du programme SPRTRAMP

C'est fini ! Après cinq ans et demi de bons et loyaux services, les quatre observateurs en mer du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP) ont finalement rangé leur pieds à coulisse et débarrassé leurs vêtements des dernières écailles de poisson pour regagner lentement la terre ferme - finis les kilos de poisson cru et de riz blanc.

Ce groupe bigarré d'individus, sans autre point commun que leur pas-seport de l'Union européenne ou d'un pays ACP et leur longue expérience d'observateur ou du secteur

du thon, s'était engagé dans un travail herculéen : fournir toutes les informations élémentaires sur les captures et les prises accessoires par engin de pêche de toutes les flottilles, toutes nationalités confondues, naviguant dans les eaux du Pacifique. Leur sens de la tâche à accomplir leur a permis de surmonter les barrières culturelles et culinaires. Après avoir pris possession de leur couchette (ou de leur petit coin de sol !) et avoir écarté les cafards d'un revers de la main, ils se préparaient à affronter les défis quotidiens. Savoir ce que chaque jour apporterait, c'était comme jouer à la loterie.

Un mauvais tirage, c'était un jour sur un palangrier, japonais par exemple, qui avait le culot de mouiller plus de 3 000 hameçons dans nos eaux océaniques. Ces jours-là étaient bien longs - 20 heures d'affilées sur le pont étaient parfois insuffisantes pour contrôler tous les hameçons. Par contre, sur un navire chinois mouillant moins de 1 000 hameçons, la difficulté était plutôt de rester motivé et en bonne santé, au milieu d'une flottille capable d'agresser le système immunitaire des observateurs les plus aguerris. Mais, parfois, c'était aussi le gros lot : imaginez une journée à bord d'un senneur améri-

cain voguant sur une mer d'huile, sans autre souci que de se préparer à lever le coude à la fin de l'après-midi. Le rêve de tout observateur...

Tous les objectifs de l'équipe ont été atteints. Cela a demandé 2 570 jours et 151 sorties en mer. Au cours de cette période, les observateurs ont inspecté plus de 1,3 million d'hamçons de palangre et 26 000 tonnes de prises de thon à la senne débarquées. Ils ont ainsi fourni de précieuses informations tant sur le type que sur les quantités de prises accessoires débarquées par ces navires, leurs rejets et les techniques de pêche qu'ils emploient. Leurs autres observations, les données glanées ici et là, se sont révélées tout aussi intéressantes : comment les navires remplissent leurs fiches de pêche, quelles améliorations on pourrait apporter aux formules que remplissent les observateurs, jusqu'aux photos qui viendront compléter l'album de la CPS. Qui savait qu'il y a des poissons savon dans les eaux de Nouvelle-Calédonie, des poissons-sabres aux Tonga et des escoliers royaux, dans toute la région ? Maintenant, nous, nous le savons.

L'équipe de choc était composée de Siosifa Fukofuka (Tonga), Filipe Viala (Fidji), Juan Jose Areso (Espagne), Deirdre Brogan (Irlande) et Manasseh Avicks (Îles Salomon). Siosifa s'est lancé corps et âme dans l'aventure, accumulant les jours de mer et les bateaux inspec-

tés. Sa persévérance et sa décontraction ont payé : il détient le record du nombre de jours passés en mer. Les autres ont tout fait pour soutenir la cadence et malgré les plaintes et les gémissements, l'équipe a totalisé plusieurs centaines puis plusieurs milliers de journées en mer.

Filipe, quant à lui, a su apporter un rayon de soleil dans l'existence de tous ceux qui l'ont côtoyé. Sans jamais se départir de son sourire de Fidjien malicieux, il a su raviver le moral des troupes et transmettre la Sainte parole sur de nombreux bateaux. Les Bibles entassées dans ses valises et destinées aux membres d'équipage lui ont valu quelques excédents de bagages mémorables. Aujourd'hui encore, alors que le projet touche à sa fin, le bruit court que Filipe ne renoncera pour rien au monde à ses deux amours, Dieu et la mer. Nous lui souhaitons bon vent. Aux Bibles de Filipe, son collègue espagnol, Juan José, préférerait les dictionnaires. Il ne lui en manquait aucun, espagnol-anglais, français-espagnol, anglais-japonais, anglais-chinois. Au départ, il pensait que les Aussies, les Kiwis et les Yankees parlaient tous une langue différente, mais il s'est finalement mis à l'anglais, en y apportant toutefois une touche asiatique légèrement nasillarde non dépourvue d'un certain charme "toi aller moi boîte de nuit maintenant". En octobre 1999, l'Espagne a décidé de nous priver de Juanjo pour l'envoyer vers une

autre île paradisiaque, Mahe, au beau milieu de l'océan Indien, parmi les senneurs espagnols.

On pouvait voir des sourcils se lever et des expressions d'incrédulité sur les visages lorsque Deirdre, la seule femme observatrice au sein de l'équipe, montait à bord. Les capitaines des navires levaient les bras au ciel, marmonnant "où dormir" ou "pas de chance". Pourtant, malgré toutes ces protestations, toutes les missions de Deirdre ont été couronnées de succès et trois navires sont même parvenus à battre leur record de prises avec Deirdre à leur bord. Par politesse, nous oublierons qu'un autre navire s'est échoué sur un récif ! En janvier 2000, un cinquième observateur, Manasseh Avicks, des Îles Salomon, est venu remplacer Juanjo au sein de l'équipe. Au moment où nous rédigeons cet article, Manasseh achève tout juste de défaire son sac, après sa première aventure sous le pavillon de la CPS. Son ordinateur sent le poisson, ses bagages se baladent encore quelque part entre Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie, mais il éprouve la satisfaction du devoir accompli.

Bien que l'équipe ait rempli sa mission, les besoins de la région en observateurs expérimentés demeurent. La CPS et la FFA (Agence des pêches du Forum) cherchent maintenant des moyens d'élargir le groupe d'observateurs expérimentés pouvant intervenir dans la région. Le financement de formations de perfectionnement n'a pas encore été trouvé, mais une chose est sûre : le titre d'"observateur expérimenté" est un honneur qui se mérite.



L'équipe de choc, de gauche à droite: Filipe Viala (Fidji), Juan Jose Areso (Espagne), Deirdre Brogan (Irlande), et Siosifa Fukofuka (Tonga)

■ UN PROJET DU CENTRE POUR L'AQUACULTURE SUBTROPICALE (CTSA) S'INTÉRESSE AUX ESPÈCES MARINES DESTINÉES À L'AQUARIOPHILIE

Le CTSA lance un nouveau projet pluri-institutionnel pour tenter d'aplanir les difficultés auxquelles se heurte actuellement l'élevage de plusieurs espèces marines d'ornement.

Approuvé par le ministère de l'Agriculture des États-Unis et compris dans le Plan d'action du CTSA, treizième année, le projet, intitulé "Aquaculture d'espèces marines d'ornement - première année", fera appel aux talents de chercheurs de l'Institut océanographique (*Oceanic Institute*), du Centre de Guam pour le développement et la formation aquacoles (GADTC), de l'Université de Hawaii et du Service de vulgarisation Sea Grant de l'Université de Hawaii (UHSGES).

La popularité croissante des aquariums d'eau de mer créé un formidable potentiel d'expansion pour ce secteur d'activité aquacole. Bien que les progrès des techniques d'écloserie dans l'eau de mer aient contribué à l'augmentation du nombre d'espèces commercialisées, les quelques tentatives visant à élever en milieu artificiel des espèces à plus forte valeur commerciale se sont révélées plus complexes. La première difficulté consiste à induire la reproduction des espèces recherchées. Une fois les larves obtenues, il faut résoudre le problème posé par la petite taille de leur bouche, qui complique l'identification et l'élevage en masse des proies vivantes les plus adaptées.

Les participants au projet feront appel à plusieurs méthodes pour découvrir les proies de premier nourrissage les plus appropriées et affiner les méthodes de culture des espèces suivantes : le coris bariolé (*Coris Gaimard*), le chirurgien jaune (*Zebrasoma flavescens*), le poisson-ange à barres noires (*Centropyge loriculus*) et la sabelle de Saint-Joseph (*Sabellastarte sanctijosephi*).

M. Anthony Ostrowski, du *Oceanic Institute*, sera responsable du projet

et en coordonnera les diverses activités. Selon lui, "À l'heure actuelle, seuls cinq pour cent des organismes marins tropicaux commercialisés viennent de l'aquaculture. Le projet du CTSA permettra d'identifier et de résoudre les difficultés auxquelles se heurte l'élevage des espèces marines d'ornement, ouvrant ainsi la voie à une expansion des activités aquacoles dans ce secteur".

Les tâches du projet confiées à l'Institut océanographique seront axées sur les techniques de maturation sexuelle et de reproduction du chirurgien jaune et du poisson-ange et sur l'étude de plusieurs types d'aliments nouveaux et de méthodes d'élevage des larves. La capture de chirurgiens jaunes a débuté en novembre 1999, en vue d'expériences de ponte et d'études sur l'élevage des larves.

Il s'agira tout d'abord d'obtenir un stock géniteur sexuellement actif. Certains des chirurgiens jaunes capturés sont de grande taille et des tests ont montré qu'au moins l'un d'entre eux était mature et prêt à se reproduire. Une fois les larves obtenues, le projet s'orientera davantage vers l'autre énigme : quoi leur donner à manger. Les recherches menées sur le poisson-ange par l'Institut océanique sont sur le point d'entrer dans cette seconde phase. Les poissons-ange pondent quotidiennement depuis décembre 1999 et produisent en moyenne 120 000 larves par mois.

Les études de l'Université de Hawaii et de son service de vulgarisation Sea Grant se concentreront aussi bien sur les invertébrés que sur les poissons vertébrés. Elles portent notamment sur l'implantation de colonies de sabelles de Saint-Joseph dans certaines stations aquacoles. Il s'agira ensuite de décrire ces colonies de façon suffisamment précise pour pouvoir élaborer des méthodes d'élevage et de collecter d'œufs, connaître les

phases de développement larvaire, faire des estimations préliminaires de croissance et comparer les différents substrats de fixation.

Les activités du projet UHSGES seront axées sur l'utilisation de systèmes de production courants de rotifères et d'algues pour permettre de déterminer les espèces tolérant les méthodes d'élevage actuellement disponibles. Grâce à cette démarche complémentaire, il sera possible d'identifier un nombre plus important d'espèces se prêtant à l'aquaculture et de faire bénéficier le secteur commercial de ces découvertes.

Le projet s'étend sur toute la zone d'intervention du CTSA, y compris à Guam où travaillent les chercheurs du GADTC. Le GADTC est un centre de recherche et d'élevage d'espèces tropicales, qui relève du ministère du Commerce de Guam depuis 1986. Le centre a déjà entamé plusieurs programmes de recherche sur la culture d'organismes marins d'ornement, dont la blennie à bande noire (*Meiacanthus atrodorsalis*) qu'il a été le premier à élever.

Les recherches menées par le GADTC seront axées sur l'établissement de stocks reproducteurs de coris bariolé, labre d'ornement de grande valeur commerciale. Le GADTC recueillera également du zooplancton des zones littorales, qu'il utilisera pour ses essais de nourrissage des larves de coris bariolé afin de déterminer de quoi ces espèces se nourrissent à l'état sauvage.

Grâce à la mise en commun des talents et des expériences des chercheurs de l'Institut océanographique, du GADTC, de l'Université de Hawaii et de l'UHSGES, la réussite de ce projet ne fait quasiment



aucun doute. Le succès de l'élevage en captivité de ces espèces marines très prisées permettra non seulement de créer des possibilités d'expansion de l'aquaculture, mais également de réduire la pression exer-

cée sur les populations sauvages, en offrant une option plus durable que la capture en milieu naturel. Ainsi, les générations futures pourront profiter du spectacle merveilleux qu'offrent ces créatures

marines lorsqu'elles évoluent dans leur milieu naturel - et dans des aquariums.

(Source : *CTSA Regional Notes*, Vol. 11, N° 3, printemps 2000)



■ UNE ENTREPRISE NÉERLANDAISE RACHÈTE LA CONSERVERIE SAMOANE STARKIST

L'usine de fabrication de boîtes de conserve de thon samoane *Starkist* est sur le point d'être cédée par *H.J. Heinz*, maison-mère de la conserverie, au deuxième fabricant européen de boîtes de conserves, l'entreprise néerlandaise *Impress Metal Packaging Holdings BV*. Selon Meki Solomona, un représentant de *Starkist*, la vente de l'usine ne perturbera en rien le fonctionnement de la conserverie puisqu'il s'agit de deux entités distinctes.

Cependant, on ne sait pas encore si cette vente aura des répercussions immédiates ou futures sur l'autre conserverie, *COS Samoa Packing*, fidèle cliente de *Starkist* implantée à Satala. Taeaofua a également annoncé que Mike Shelhamer, directeur de l'usine, deviendrait le représentant local d'*Impress*.

Bien que les termes de l'accord n'aient pas été divulgués, on sait d'ores et déjà que *Heinz* permet à *Impress* d'acheter et de gérer ses cinq fabriques de boîtes de conser-

ve implantées en Amérique du nord, au sein de ses usines de transformation alimentaire de Bloomsburg, Pennsylvanie, Terminal Island, Californie, des Samoa américaines et de Porto Rico. La cinquième usine est située à Weirton, en Virginie-occidentale mais ne transforme pas de denrées alimentaires.

L'accord prévoit un contrat de fourniture initial de dix ans en vertu duquel *Impress* devra répondre à tous les besoins de *Heinz* en matière de boîtes de conserve en métal, dans toutes ses usines de produits de la mer *Starkist Seafood* et celles de fabrication d'aliments pour animaux domestiques implantées en Amérique du Nord.

"Ce contrat nous permettrait d'aller dans le sens des objectifs et des stratégies fixés par *Heinz* pour la commercialisation de ses boîtes de thon et d'aliments pour animaux domestiques en apportant des solutions innovantes en matière de conditionnement, en étant présents à

toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement et en réalisant des économies d'échelle", déclare Dominique Damon, P-D.G. d'*Impress*, dans un communiqué de presse.

"Les deux entreprises s'efforceront ensemble de ménager une douce transition tant pour leur personnel que pour le fonctionnement des usines" ajoute-t-il.

Impress compte achever la transaction au début d'août 2000. L'accord demeure soumis à plusieurs conditions, notamment l'obtention des autorisations nécessaires et la négociation finale d'accords connexes et des modalités de financement.

Lorsque la vente sera effective, l'accord permettra aux deux fabricants de former "une alliance internationale stratégique", selon un communiqué de presse émanant d'*Impress*, la société privée néerlandaise.

(Source : *Samoa News*, 20/06/2000)



■ LE MARCHÉ DU THON AMÉRICAIN CHANGE DE VISAGE

Il est fort possible que, dans vingt ans, nos enfants ne sachent plus ce qu'est une conserverie de thon. Le 15 juin 2000, *Star Kist*, la première marque américaine, a dévoilé son "thon en sachet" qui devait faire son apparition sur les rayons des détaillants en septembre 2000.

Ce sachet de 7 onces (environ 200 g) de "thon léger à l'huile de tournesol - riche en vitamine E et à faible teneur en acides gras saturés" ouvre de nouvelles perspectives commerciales pour le marché du thon.

Le XXIème siècle pourrait donc marquer la disparition des conserveries de thon telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Selon le Directeur général de *Star Kist Seafood*, vendre du thon "en sachet" est la plus grande innovation qu'ait connue le secteur depuis le thon en boîte, apparu dans les années 20.

Grâce au lancement du thon en sachet et fort du succès de ce nouveau conditionnement auprès des consommateurs, *Star Kist Seafood*

compte augmenter la part de marché du thon de 4 à 6 points aux États-Unis au cours des deux prochaines années. Les sachets de 7 onces contiendront trois produits distincts : de l'albacore de premier choix à l'eau, des miettes de thon léger à l'eau et des miettes de thon léger à l'huile de tournesol, à faible teneur en acides gras saturés et riche en vitamine E.

Le prix suggéré de vente au détail est de 1,99 dollar américain pour les miettes de thon et de 2,79 dollars pour l'albacore. Ce nouvel emballa-

ge devrait surtout plaire aux familles car il contient suffisamment de thon pour quatre sandwiches. *Star Kist* affirme que son "thon en sachet" est plus ferme et plus frais car il nécessite une préparation et une transformation moins longues que le thon en boîte. *Star Kist* est la première entreprise à proposer des sachets de 7 onces. Par contre, l'idée de "thon en sachet" a déjà été lancée par *Chicken of the Sea* et *Forman Industries* l'année dernière. Le sachet proposé par *Chicken of the Sea* est d'une contenance standard d'un kilo. Le thon est conditionné par *Thai Union* à Bangkok pour le compte de *Chicken of the Sea*.

Star Kist prévoit également d'investir plus de 20 millions de dollars américains dans une campagne

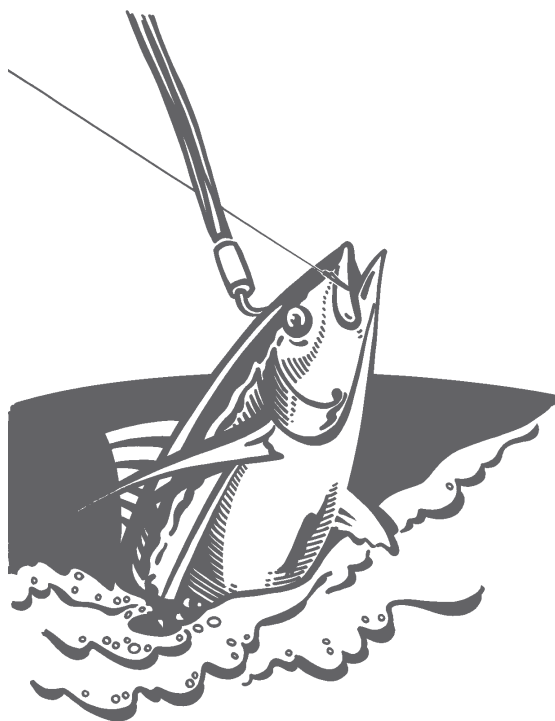
nationale de publicité et de marketing pour promouvoir son "thon en sachet". On y retrouvera "Charlie le thon" dans des spots télévisés et des encarts publiés dans la presse. Cette action constitue un revirement radical pour ce secteur d'activités qui en avait grandement besoin.

Dans son communiqué INFOFISH de mai 2000, M. Christopher Leschewski signalait que, "depuis 1990, les trois plus grandes marques de thon ont consacré au total 14 millions de dollars américains à la promotion de leurs produits à la télévision, à la radio, dans la presse et par des campagnes d'affichage, soit en moyenne moins de 1,5 million de dollars américains par an".

M. Leschewski a comparé ces chiffres à ceux engagés par l'industrie américaine du poulet (86,5 millions USD) et de la viande de boeuf (25 millions USD).

Pour M. Paul Krampe, Directeur exécutif de *United Tuna Cooperative*, l'enjeu est clair : "Si rien n'est fait pour améliorer la présentation des boîtes de miettes de thon léger et pour attirer les clients par des moyens nouveaux, le secteur n'évoluera pas. Nous continuerons à nous livrer une petite guerre de profit sur un segment de marché qui a atteint sa maturité et qui demeure relativement stagnant".

(Source : *Crow's Nest*, juillet 2000)



LA PÊCHE, LES TORTUES ET LA LOI : LA PÊCHE À LA PALANGRE À HAWAII EN ACCUSATION

Le 3 août 2000, un juge fédéral a imposé de sévères restrictions aux palangriers américains basés à Hawaii. L'ordonnance du juge, entrée en vigueur le 4 août 2000 :

1. ferme une vaste zone de l'océan à la pêche à la palangre, avec une tolérance d'un nombre limité de calées (370 par année) effectuées à des fins scientifiques pour autant que les observateurs assurent une couverture total des opérations;
2. établit une zone océanique encore plus vaste où la pêche est autorisée sans restrictions entre le 1er juin et le 14 mars;
3. exige que l'intervention des observateurs passe de moins de 5 pour cent actuellement à 20 pour cent des bateaux de pêche dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance;
4. exige que tous les "bénéfices" tirés de la vente d'espadons soient reversés à des organismes caritatifs; et
5. restera en vigueur jusqu'à ce que l'état de l'impact sur l'environnement soit achevé, soit, en principe, le 1er avril 2001.

L'ordonnance du juge a été l'aboutissement de près de douze mois de litige suite à la plainte déposée contre le Service national de la pêche en mer par une société juridique s'occupant des questions de protection de l'environnement, *Earthjustice*, pour le compte du Centre de conservation du milieu marin et du Réseau de réimplantation des tortues sur les îlots.

par Paul Dalzell,
Conseil de gestion des pêches
dans le Pacifique Occidental
Honolulu (Hawaii)

Cette mesure pèsera lourdement sur ce qui représente la plus profitable des activités de pêche des États-Unis d'Amérique dans le Pacifique. Qui plus est, une activité de pêche bien gérée ne connaissant aucun véritable problème de stock. Alors comment et pourquoi en est-on arrivé là ?

Pêche à la palangre à Hawaii

La pêche à la palangre était pratiquée depuis plusieurs décennies à Hawaii avant que cette activité ne connaisse une expansion à la fin des années 80. Les palangriers hawaiiens ont évolué depuis l'époque des "sompans" en bois, des canneurs qui pêchaient le thon à l'aide de palangres constituées de cordages et opéraient essentiellement dans un rayon de 2 à 20 milles nautiques de la côte.

Dans les années 30, la pêche à la palangre arrivait seulement au deuxième rang derrière la pêche à la canne en volume de poissons débarqués et capturait la plupart des thons jaunes (*Thunnus albacares*), des thons obèses (*Thunnus obesus*) et des germons (*Thunnus alalunga*) débarqués à Hawaii. Ce type de pêche a connu son apogée au milieu des années 50, avec des prises dépassant les 2 000 tonnes, avant de décliner régulièrement, faute d'investissement suffisant dans les bateaux et le matériel jusqu'à la fin des années 80.

La pêche hawaiienne à la palangre doit sa renaissance à l'émergence de marchés locaux et d'exportation de thons frais pour les consommateurs américains et japonais, et à la découverte de stocks d'espadons autour d'Hawaii. La flottille de palangriers hawaiiens s'est accrue, passant de 37 unités, en 1987, à 156, en 1991. Un moratoire a été établi en 1991 pour limiter cette pêcherie, moratoire qui a ensuite été officialisé avec la fixation d'un plafond de l'inscription au registre maritime de 164 bateaux.

Ces mesures de gestion ont été imposées par le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental, instance habilitée à gérer les pêches dans les eaux fédérales (entre 3 et 200 milles nautiques) autour des îles américaines, dans le Pacifique central et occidental*.

Le Conseil applique un certain nombre de plans de gestion pour différentes ressources halieutiques et gère la pêche du thon et des espèces associées en vertu du Plan de gestion de la pêche pélagique, entré en vigueur en 1986.

Les captures ont augmenté rapidement et, en 1991, elles avaient atteint 8 165 tonnes, dont 3 992 tonnes espadons. Les bateaux les plus récents recourent davantage à des instruments électroniques de pointe, tant pour la navigation que pour la recherche du poisson. Ils sont également de plus grande taille.

La majorité des navires qui pratiquent la pêche à la palangre à Hawaii mesurent entre 56 et 74 pieds (17-22 mètres), et les plus grands d'entre eux opèrent au nord-est des îles hawaiiennes, où ils ciblent les espadons (*Xiphias gladius*) et les thons obèses (*Thunnus obesus*). Cette flottille régénérée est également équipée d'engins de pêche modernes, avec des lignes-mères continues en monofilament de nylon et munies de mousquetons et enroulées sur des bobines.

La ligne-mère à monofilament est plus souple et peut être mouillée à

* Huit Conseils de gestion régionaux - cinq sur la côte est et trois sur la côte ouest - ont été établis par la promulgation du Magnuson Act en 1976, dans le but de gérer les pêcheries dans les eaux fédérales des États-Unis d'Amérique.

différentes profondeurs plus facilement que ne le pouvaient les lignes-mères traditionnelles revêtues de goudron.

Que l'on pêche de jour ou de nuit, on utilise le même système à monofilament. La profondeur de la calée d'une palangre, quel que soit le matériel utilisé, est principalement fonction de la longueur de la ligne-mère entre les flotteurs et du nombre d'hameçons entre les bouées. Lorsqu'ils ciblent des thons obèses évoluant dans les grandes profondeurs, les pêcheurs déploient de 12 à 25 hameçons entre les bouées avec assez de mou pour atteindre une profondeur de 400 mètres. Seuls trois à six hameçons entre les bouées sont déployés lorsqu'il s'agit de cibler l'espadon, et la ligne-mère est maintenue suffisamment tendue pour qu'elle reste dans les premiers 30 à 90 mètres de la colonne d'eau.

Pour la pêche nocturne, on emploie des bâtonnets fluorescents afin d'attirer les espadons et leurs proies vers les hameçons appâtés. Les palangres déployées pour la capture de l'espadon sont appâtées avec de grands calmars (*Illex spp.*). Les palangres destinées à capturer le thon sont, le plus souvent, calées durant la journée avec comme

appâts des *balaous* (*Cololabis saira*). Les *balaous* ont tendance à descendre plus rapidement que les calmars, qui présentent souvent des poches d'air dans le manteau. Actuellement, la pêche hawaïenne représente environ 2,7 pour cent des hameçons de palangre déployés dans l'ensemble du Pacifique chaque année.

Interactions des espèces protégées

Lorsque la pêche à la palangre a connu un regain à Hawaï, il est apparu clairement que les navires qui pêchaient à proximité des îles situées au nord-ouest d'Hawaï attrapaient parfois des animaux protégés en vertu de la loi sur les espèces menacées, à savoir le phoque moine hawaïen et la tortue verte.

On savait également que les palangriers attrapaient et tuaient un grand nombre d'albatros qui nichent dans ces îles. Ce constat a conduit le Conseil à envoyer des observateurs fédéraux sur des palangriers et à imposer un cordon sanitaire s'étendant sur 50 milles nautiques autour des îles situées au nord-ouest.

Ce Conseil a également fermé à la pêche à la palangre une zone située

autour des principales îles hawaïennes en réaction à des plaintes émanant de patrons de petits bateaux commerciaux et de pêcheurs pratiquant la pêche de loisir en eau profonde, selon lesquels les palangriers évoluaient trop près des côtes et leur faisaient concurrence.

Ces opérateurs ont fait valoir que les palangriers pouvaient parcourir de vastes zones de l'océan pour trouver le poisson, alors qu'eux, petits pêcheurs, étaient tributaires des conditions météorologiques et de l'état de la mer et ne voulaient pas, en plus, devoir affronter la concurrence des palangriers. La fermeture de zones autour de l'ensemble de l'archipel hawaïen a également conduit le Conseil à mettre en application un système de surveillance des navires, consistant à signaler la position des bateaux à intervalles réguliers à un poste de surveillance, au moyen d'une radio-balise.

En éloignant les palangriers des côtes, on a supprimé les nuisances dont phoques moines, tortues vertes et petits pêcheurs étaient les victimes.

Toutefois, les palangriers ont continué d'empiéter sur le domaine d'autres tortues marines (tortues



Steve Beverly

Le Kaimi est un des palangriers en activité, basé à Hawaï.

caouanes, tortues luths, tortues olivates) et de capturer et de tuer des albatros. Aux États-Unis d'Amérique, toutes les tortues marines sont protégées en vertu de la Loi sur les espèces menacées d'extinction (*Endangered Species Act*); à ce titre, l'organisme chargé de la protection des tortues, en l'espèce le Service national de la pêche en mer, est tenu de fournir un "avis sur les risques biologiques" en cas d'interaction et de mortalité liées à une activité telle que la pêche. Ledit organisme doit déterminer le degré d'interaction et le nombre d'accidents mortels et comparer ces données à la dynamique démographique de la population touchée.

Cet avis peut alors conduire à limiter l'intensité de l'interaction et à fixer un taux maximum de mortalité dont le dépassement entraîne automatiquement la réalisation d'une nouvelle enquête sur les risques biologiques. Le Service national de la pêche en mer a produit des estimations des prises et de la mortalité des tortues imputables aux pêches hawaïennes sur un certain nombre d'années, et il est parfois arrivé que les valeurs limites soient dépassées, ce qui a nécessité de nouvelles consultations pour l'émission d'un nouvel avis.

Tous les oiseaux de mer migrateurs sont protégés en vertu de la Loi sur les oiseaux migrateurs, y compris l'albatros de Laysan et l'albatros à pattes noires, dont les plus grandes populations nicheuses se trouvent dans les îles hawaïennes du nord-ouest. Y sont aussi présents deux des trois espèces d'albatros à queue courte qui appartiennent à une population totale d'environ 1 000 individus et sont protégées au titre de la Loi sur les espèces menacées d'extinction.

Pour toutes ces raisons, le Conseil a édicté des règles supplémentaires fin 1999 afin de réduire au minimum la capture accidentelle d'oiseaux migrateurs. Elles prévoient l'application obligatoire d'au moins deux types de mesures afin de réduire les rencontres d'oiseaux et l'obligation des propriétaires des patrons de palangriers à participer à un stage de formation annuel sur les espèces protégées.

Les études concernant les rencontres des tortues et des albatros avec les bateaux de pêche ont également révélé que la majorité des incidents étaient le fait de navires ciblant essentiellement les espadons.

Les rencontres des tortues et des albatros avec les bateaux ciblant essentiellement le thon obèse étaient beaucoup moins fréquentes. Par ailleurs, les navires qui pêchent l'espadon opèrent généralement au nord d'Hawaii, le long de la zone de convergence des eaux chaudes tropicales et des eaux plus froides provenant du Pacifique Nord, tandis que les thoniers évoluent surtout dans les eaux chaudes, au sud d'Hawaii.

Procès

En février 1999, la société *Earthjustice* a intenté un procès, pour le compte du Centre de conservation du milieu marin et du Réseau de réimplantation des tortues sur les îlots, contre le le Service national de la pêche en mer, l'accusant d'avoir négligé son devoir de protection des espèces de tortues marines menacées d'extinction et, en particulier, de la tortue luth, les populations de cette espèce dans le Pacifique ayant considérablement diminué au cours des deux dernières décennies.

Durant l'audience qui s'est tenue en novembre 1999, le juge de la Cour fédérale, David Ezra, s'est prononcé en faveur des défenseurs (le



Steve Beverly

Filage de la palangre à bord du Mary M, au large d'Hawaii

Service national de la pêche en mer) allant dans le sens de leur avis concernant les interactions des tortues marines et des palangriers hawaïens. En clair, si le juge reconnaissait l'existence d'interactions et d'accidents mortels, il convenait avec les défenseurs que celles-ci n'avaient guère d'influence sur les populations de tortues.

Toutefois, le juge est convenu avec les parties plaignantes que le Service national de la pêche en mer contrevenait à une autre loi, la Loi sur la politique nationale en matière d'environnement. Au titre de cette loi, les politiques, lois et réglementations fédérales doivent être évaluées au regard de leur incidence sur l'environnement.

Cela implique l'analyse des incidences d'une action proposée et des solutions de remplacement à cette action. Cette loi a pour objectif essentiel de veiller à ce que les pouvoirs publics au niveau fédéral prennent dûment en compte les préoccupations écologiques lorsqu'ils formulent des politiques, prennent des décisions et des mesures administratives, et à ce que le public ait la possibilité d'examiner les grandes initiatives prises au niveau fédéral et de se prononcer à leur sujet.

Le document issu du processus prévu par cette loi est l'état de l'impact sur l'environnement. Le projet de document est publié et soumis au public pour que tout un chacun puisse émettre son opinion à ce sujet; une annonce informant de l'existence de ce document est consignée dans le Registre fédéral, publication gouvernementale aux États-Unis d'Amérique.

Après la publication du projet d'état de l'impact sur l'environnement, des réunions sont organisées pour recueillir les réactions du

public. Lorsqu'une mesure est jugée sans incidence majeure sur l'environnement, il en est fait une évaluation écologique afin que cette innocuité soit confirmée.

Au moment où ce différend a commencé, l'état d'impact sur l'environnement le plus récent produit par le service national de la pêche en mer et le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental pour les espèces pélagiques était intégré au document contenant l'amendement 7 au plan de gestion des pêcheries pélagiques. Ce document a été publié en 1994, et le juge est convenu avec les requérants que ce document était obsolète. Il est aussi tombé d'accord sur le fait que rien n'atteste que le Service national des pêches en mer ou les palangriers hawaïens aient essayé de réduire les captures accidentelles de tortues par les palangriers et la mortalité qui en résulte.

Pour ces raisons, le juge a été enclin à prendre une mesure provisoire de redressement en attendant qu'un nouvel état d'impact sur l'environnement ait été produit. Les données fournies par le Service national de la pêche en mer montraient clairement que la majorité des rencontres de tortues, en particulier des tortues caouanes et des tortues luths, se produisaient au nord de l'île d'Hawaii et avaient vraisemblablement un rapport avec la zone de convergence océanique.

Le juge a, par conséquent, interdit à la pêche une zone de l'océan située au nord du 28° N et entre le 150° et le 168° O. Le juge a également ordonné à tous les navires de s'équiper de cisailles et de carrelets afin de pouvoir libérer les tortues qui se prendraient aux hameçons.

En vertu de l'ordonnance du juge, le service national de la pêche en

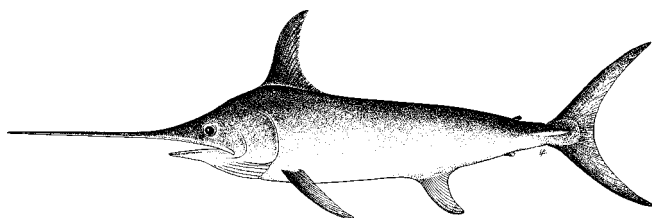
mer était aussi tenu de réaliser une analyse de la meilleure combinaison de zones à fermer et périodes de fermeture, et les parties en présence devaient examiner les résultats de cette analyse et formuler leurs propres recommandations. Trois chercheurs représentant les demandeurs, les défenseurs et la partie intervenante du côté des défenseurs, l'Association des palangriers hawaïens, ont examiné l'analyse du service national de la pêche en mer en avril de cette année.

Chacun a présenté un rapport au juge. Comme on pouvait s'y attendre, les différentes solutions présentées par les trois parties allaient de la fermeture à la pêche de zones étendues au sud et au nord d'Hawaii à une absence de fermeture en passant par une intervention renforcée des observateurs.

Le 23 juin 2000, le juge Ezra a rendu son ordonnance concernant la pêche; elle prévoit une fermeture de la pêche dans toutes les eaux situées entre 30° et 40° N de longitude et entre 137° O et 173° E de latitude. Les activités de pêche au sud du 30° N et jusqu'au 6° N sont réduites de 95 pour cent par rapport à l'effort annuel moyen; les observateurs surveillent l'intégralité des opérations, et la pêche est fermée dans cette zone en avril et en mai. La décision rendue par le juge inclut les eaux situées au sud d'Hawaii, étant donné que quelques prises accidentelles de tortues caouanes ont été enregistrées au sud de la chaîne hawaïenne.

L'ordonnance du juge aurait effectivement signifié la fin de toute pêche à la palangre à Hawaii. À la suite d'une période intense de manifestations et de campagnes à la télévision et dans la presse lancées par la *Hawaii Longline Association* (Association hawaïenne de pêche à la palangre), il a été sursis à l'exécution de l'ordonnance, le juge Ezra est convenu de collaborer avec les parties en présence à la recherche d'un compromis raisonnable.

Cette solution de compromis permet de reconnaître que la pêche à la palangre à Hawaii n'est pas une



activité homogène et que les navires qui ciblent les espadons sont à l'origine de la plupart des captures accidentelles de tortues et d'autres espèces protégées.

La zone d'interdiction de la pêche est à peu près la même, à l'exception de la limite sud qui est à présent placée à l'équateur. La pêche est interdite au nord du 30° N, sauf s'il s'agit d'activités d'observation scientifique, qui doivent être toutes réalisées en présence d'observateurs. La fermeture de la pêche pendant deux mois, de mi-mars à fin mai, aura une incidence importante sur la pêcherie, mais il se peut qu'au moment de l'achèvement de l'état d'impact sur l'environnement, le 1er avril 2001, cette partie du jugement soit annulée.

Conséquences

Environ un tiers de la flottille palangrière hawaïenne cible l'espadon ou l'espadon et le thon et rapporte environ la moitié de la production annuelle intérieure d'espadons aux États-Unis d'Amérique. Conformément à l'ordonnance du juge, la pêche de l'espadon est effectivement interrompue à Hawaii jusqu'à la publication de l'état d'impact sur l'environnement.

Toutefois, rien ne garantit un allègement des mesures lorsque cet état sera publié. Des mesures encore plus strictes pourraient même être édictées si le tribunal l'estime opportun. Le prix de l'espadon aux États-Unis d'Amérique augmentera probablement sous l'effet de la baisse de l'offre sur le marché, tout comme les importations de cette espèce qui, comble de l'ironie, viendront de flottilles qui ne sont pas soumises à la réglementation stricte applicable aux palangriers américains.

Les pêcheurs à la palangre seront devant une alternative : soit se déplacer vers un autre port américain pour pouvoir continuer de pêcher l'espadon, soit se convertir à la pêche thonière, ce qui les obligera à réarmer la palangre et à se munir d'un éjecteur de ligne afin de mouiller la ligne plus en profondeur en formant une courbe caté-

naire plus marquée. Un éjecteur de ligne coûte environ 6 000 USD.

De nombreux navires ciblant l'espadon ont décidé de se déplacer en Californie pendant une partie de l'année afin de pêcher plus près des côtes américaines. Ils quittent Hawaii généralement vers le mois d'octobre et en reviennent au début de l'année suivante.

En l'an 2000, il se peut que la migration vers la Californie se fasse plus tôt et que davantage de navires y élisent leur port d'attache de préférence à Hawaii, du moins jusqu'à la résolution du différend avec la publication de l'état d'impact sur l'environnement, en avril 2001. Jusqu'à près d'un tiers des 115 navires de la flottille palangrière pourrait finalement jeter l'ancre ailleurs, ce qui aura nécessairement un effet négatif sur les entreprises qui approvisionnent ces bateaux.

Les négociants de poisson hawaïens subiront également le contrecoup de cette baisse d'activité si une bonne partie de la flotte se déplace et ne rapporte plus d'espadons. C'est toute l'économie hawaïenne qui subira ces effets de réaction en chaîne, y compris les entreprises telles que les compagnies aériennes, qui envoyaient le plus gros des prises d'espadons sur le continent. Même si la pêche de cette espèce devait reprendre, les négociants de poisson hawaïens ne seraient peut-être pas en mesure de récupérer leurs anciennes parts de marché.

Rien ne garantit non plus que l'état d'impact sur l'environnement mettra fin au différend. Il est possible que la partie civile fasse appel au motif que cet état est inadéquat et que les populations de tortues caouanes sont menacées au point que la perte d'un seul animal du fait de la pêche à la palangre est inacceptable.

En outre, la société Earthjustice a fait part de son intention, en mai de cette année, de porter plainte contre le service national de la pêche en mer, parce que ce service n'aurait pas pris les mesures suffisantes

pour éviter les prises accidentelles d'albatros à ailes courtes par les palangriers hawaïens. D'aucuns, aux États-Unis d'Amérique, s'inquiètent de ce que la gestion des pêches est de plus en plus souvent entre les mains des tribunaux en raison des différends qui surgissent, plutôt que du Conseil mandaté pour cela au titre de la Loi Magnuson.

L'incidence réelle des restrictions de la pêche à la palangre à Hawaii sur les populations de tortues seront négligeables. Ce qui met le plus en péril les tortues marines telles que la tortue caouane est en fait la disparition des zones de nidification due à l'expansion du tourisme côtier et la cueillette des œufs.

On pense que d'autres pêcheries telles que les pêcheries chiliennes et péruviennes qui pratiquent la pêche au filet maillant représentent un danger encore plus grand pour les populations de tortues caouanes, car celles-ci ont diminué proportionnellement à l'expansion de cette pêche dans les années 80 et 90. Seule une action internationale concertée permettra de sauver les tortues. Cela implique que l'on détermine le risque que représentent les différentes pêches côtières et hauturières pour les tortues et que l'on élabore des stratégies propres à limiter les captures et la mortalité accidentelles.

Il n'est pas étonnant qu'au vingtième Symposium annuel sur la biologie et la conservation des tortues marines, qui s'est tenu en février et en mars cette année, on ait recommandé l'adoption d'un plan d'action international en faveur des tortues capturées accidentellement par les palangriers, comparable au plan d'action international adopté par l'Organisation des Nations Unies en faveur des oiseaux de mer et des requins. Les participants au symposium ont également adopté une résolution plus générale concernant la réduction des captures accidentelles de tortues par tous les bateaux de pêche quels qu'ils soient.



LES PÊCHEURS DES ÎLES BANKS ACQUIÈRENT DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Que dois-je faire pour que mon moteur hors bord fonctionne bien ? Quel est le meilleur moyen de pêcher des crevettes d'eau douce ? Comment dois-je m'occuper de mon bateau ? Que dois-je faire si j'attrape tellement de poissons que nous ne pouvons pas tous les consommer immédiatement ? Comment puis-je retrouver une zone de pêche poissonneuse ?

En juillet, 31 personnes des îles Banks ont passé dix jours à Sola, sur l'île de Vanualava, pour obtenir des réponses à ces questions et à bien d'autres, dans le cadre de deux cours animés par deux formateurs de l'École maritime de Vanuatu.

Le moniteur de mécanique de l'École, August Fred, a axé sa formation sur l'entretien et la réparation du moteur et du bateau, la sécurité en mer, le matelotage et la construction d'un moulinet de pêche. Parmi les treize participants, originaires de toutes les îles de l'archipel des Banks, certains étaient des pêcheurs, d'autres des exploitants de bateaux-taxis.

Nare Wolu, le moniteur de pêche, a donné un cours à seize pêcheurs - douze hommes et quatre femmes - sur les techniques de pêche, la manipulation, le traitement et la conservation du poisson, les intoxications alimentaires dues au poisson, la confection et la réparation de filets et l'exploitation responsable des ressources. Toutes les îles de l'archipel, à l'exception de Mota, étaient représentées au sein de ce groupe.



par August Fred & Nare Wolu,
École maritime du Vanuatu,
Luganville,
Santo (Vanuatu)

Le vice-président de la province de Torba, Edmond Hillary, a officiellement inauguré ces cours le 5 juillet.

Différents domaines de formation

Entretien des moteurs

Les pêcheurs et les exploitants de bateaux-taxis des îles Banks utilisent tous des bateaux propulsés par un moteur hors-bord de 25 cv, voire plus, et parfois par deux moteurs. L'enseignement a eu comme support la version en bichlamar du manuel de la CPS *Outboard Motors for Pacific Island Mariners—Learner's Guide* (Guide de mécanique marine à l'intention des marins-pêcheurs océaniques). Pendant trois jours, les stagiaires ont suivi une formation - théorique le matin et en début d'après-midi, et pratique le restant de la journée-, sur l'entretien et la réparation des moteurs. Ils ont révisé des moteurs appartenant à la province, au collège d'Arep, au ministère de l'Éducation, au tribunal de l'île et à un exploitant privé. Tous ces moteurs avaient sérieusement besoin d'être entretenus et réparés.

Un grand nombre de stagiaires connaissaient déjà les procédures d'entretien mais n'avaient pas encore mis leurs connaissances en pratique parce qu'ils ne comprenaient pas le pourquoi de ces procédures. Ainsi, les stagiaires ont découvert que le fait de rincer régulièrement le moteur et le réservoir de carburant était un gage de longévité. Ils se sont montrés intéressés par les "tuyaux" pratiques qu'on leur a appris pour éviter

d'endommager le moteur hors-bord tels que le déverrouiller lorsqu'il est en marche et ne pas le faire tourner en sur-régime.

Entretien et réparation du bateau

Dans les îles Banks, beaucoup de bateaux sont construits par le chantier naval de Santo et sont en contre-plaqué. D'autres sont en fibre de verre. Certains sont utilisés pour la pêche. Les bateaux-taxis transportent des passagers, des vivres et d'autres marchandises. Après une brève séance théorique, les stagiaires ont remonté quatre bateaux sur le rivage à l'aide de rondins de cocotier dont ils se sont servis comme rouleaux. Ils les ont nettoyés de fond en comble à l'aide de brosses faites d'enveloppes de noix de coco pour faire disparaître traces d'algues et restes de poisson et de nourriture.

Une fois les bateaux brossés, la coque des bateaux en bois a été vérifiée : toutes étaient saines. En classe, les stagiaires ont appris comment préparer les bateaux avant de les repeindre, mais ils n'ont pu mettre en pratique ce qu'ils ont appris, faute de peinture.

Ils ont aussi vérifié l'état d'un bateau en fibre de verre de sept mètres construit à Port-Vila : il était en piteux état. Il avait des brèches en plusieurs endroits, son tableau arrière était cassé du fait de l'utilisation d'un moteur trop puissant, et la coque était couverte d'algues après un séjour prolongé dans un marais. Les dégâts étaient si importants que les stagiaires n'ont eu ni le temps ni les moyens matériels de le réparer. Après l'avoir nettoyé à fond, ils l'ont retourné pour lui permettre de sécher correctement avant de le transporter au chantier naval de Santo pour qu'il y soit réparé.

Sécurité en mer

La province de Torba s'efforce de s'assurer que tous les bateaux-taxis respectent les principes de sécurité mais ce n'est pas toujours simple car il est parfois difficile de se procurer même le matériel de sécurité

le plus élémentaire. Nombreux sont les bateaux qui sont dépourvus de fusées de détresse, d'extincteurs, de couvertures ignifugées, voire de radios. Ils n'ont pas tous des gilets de sauvetage et ils sont souvent surchargés. Certains font de longs trajets (par exemple, celui de Vanualava à Merelava prend toute une journée), dont quelques-uns de nuit, sans lumière.

La sécurité en mer était donc une partie essentielle de la formation. August décrit les précautions à prendre avant de sortir en mer, le matériel de sécurité à emporter et les opérations à faire pour vérifier les moteurs, en s'appuyant sur les supports didactiques de la CPS sur la sécurité en mer (que l'École maritime a fait traduire en bichlamar et que la CPS s'est chargée de faire imprimer).

Certains stagiaires ne s'étaient jamais servis de gilets de sauvetage. Ils ont utilisé ceux qui appartenaient à la province pour apprendre à les mettre et à sauter à l'eau avec le gilet sur le dos. Ils ont également appris à fabriquer une voile de fortune (à hisser en cas de panne de moteur). En outre, ils ont réfléchi à la question suivante : "Qui paie lorsque vous vous perdez en mer et qu'il faut entreprendre des recherches de naufragés par air et sur mer coûteuses pour vous retrouver ?", prenant conscience qu'il valait mieux être bien préparé avant de prendre la mer.

Nare a également mis l'accent sur la sécurité en mer ainsi que sur des notions élémentaires de secourisme, lors des sorties de pêche effectuées avec son groupe.

Nœuds, épissures et surliures

La fabrication de cordages a constitué une partie utile de ces deux cours. Certains stagiaires savaient déjà faire des nœuds, des épissures et des surliures et avaient simplement besoin de rafraîchir leur mémoire. D'autres pour qui le sujet était nouveau ont été particulièrement intéressés par les différentes manières de réaliser des surliures.

Fabrication d'un moulinet

Le moulinet samoan est très populaire parmi les pêcheurs ni-Vanuatu qui pratiquent la pêche au fond et la pêche à la traîne. À l'aide de modèles fournis par le chantier naval de Santo, August a montré aux stagiaires comment fabriquer leurs propres moulinets et les installer sur leur embarcation de pêche.

Malheureusement, ce fut une des rares leçons où la formation est restée exclusivement théorique parce qu'il n'a pas été possible de trouver du bois de la qualité voulue à Sola au moment du cours. Un exemplaire du modèle a été laissé au siège de la province de Torba et le même type de moulinet a été utilisé lors d'exercices pratiques de pêche.

Introduction à la pêche en milieu rural

Nare a demandé à ses stagiaires, "Pourquoi pêchons-nous ? Qu'est-ce que la pêche ? Que nous faut-il savoir ?" Il leur a appris que le poisson est une bonne source de protéines pour leurs familles et que la pêche est un métier qui pouvait être rémunérateur. La plupart des stagiaires pensaient que pêcher, c'était "s'embarquer à bord d'un bateau pour aller à la pêche à la traîne ou aller à la pêche au fond."

Mais la définition de l'École maritime est bien plus vaste et englobe "tout type d'activité qui implique que l'on se procure de la nourriture de la mer ou d'eaux douces". Les stagiaires ont également été surpris par la multitude des connaissances dont avait besoin un bon pêcheur : gestion des ressources, finances et commerce, entretien et réparation de bateaux et de moteurs, engins et techniques de pêche, manipulation, traitement et conservation du poisson, et utilisation du matériel de sécurité. Cette partie du cours les a fait beaucoup réfléchir sur la pêche.

Techniques de pêche

Les deux principales techniques enseignées ont été la pêche au fond et la pêche à la traîne. Les stagiaires ont appris de quels éléments ils ont

besoin pour monter eux-mêmes un engin de pêche et quels types de nœuds et d'épissures utiliser pour différents usages. À la fin du cours, chacun d'entre eux avait réalisé un gréement pour la traîne sur lequel étaient montés des leurres et un bas de ligne terminé par des hameçons à pointe recourbée. Ils ont aussi appris quels sont les autres outils et engins nécessaires pour pratiquer avec succès la pêche au fond et la pêche à la traîne.

La pêche au fond et la pêche à la traîne étaient nouvelles pour quatre participantes - traditionnellement les femmes ni-Vanuatu pratiquent la pêche depuis le rivage mais ne se hasardent pas en mer. Celles-ci sont parties en mer parce que Nare a effectué trois brèves sorties de nuit avec ses stagiaires pour pêcher à la traîne et au fond.

Avant de prendre la mer, Nare a souligné l'importance d'une bonne préparation du bateau, insistant sur la nécessité que le bateau et le moteur soient en parfait état, que tout le matériel de sécurité et de pêche soit embarqué, que tout soit prévu pour bien conserver le poisson et qu'il y ait suffisamment de nourriture et d'eau à bord.

Les stagiaires ont appris à découper les appâts et amorcer correctement leurs lignes, à utiliser les moulinets et à se rendre maître d'un gros poisson sans difficulté. Sola ne dispose d'aucune installation pour fabriquer de grandes quantités de glace, mais les stagiaires avaient appris qu'il était important de maintenir le poisson en parfait état. Ainsi, ils l'ont recouvert de sacs de coprah qu'ils ont constamment arrosés d'eau de mer fraîche. Le poisson a été transporté à Sola dans un bon état de fraîcheur, bien avant que n'apparaisse la rigidité cadavérique, et il a été mis sous glace, le reste de la nuit, dans un congélateur qui avait été éteint.

Le premier groupe est sorti de 6 heures 30 à 23 heures. Il a capturé six vivaneaux jaunes (*Pristipomoides flavipinnis*), dix perches écarlates (*Lutjanus malabaricus*), quatre loches (*Epinephelus* sp.), deux thons à

dents de chien (*Gymnosarda unicolor*) et quinze lutjans bossus (*Lutjanus gibbus*).

Le lendemain, les stagiaires se sont servis de ces poissons lors de la séance sur la conservation du poisson. Le deuxième groupe a effectué une sortie plus courte, de 6 heures à 20 heures 30, et n'a capturé que deux lutjans (*Etelis* sp.). Le troisième groupe, quant à lui, est sorti de 5 heures à 21 heures 30 et a pêché dix lutjans bossus, une carangue bleue (*Caranx melampygus*), une gueule rouge (*Lethrinus* sp.) et sept lutjans.

En classe, les stagiaires ont appris à retrouver des endroits poissonneux au moyen de relevés faits à partir de deux ou trois repères. Il s'agissait là de quelque chose de tout à fait nouveau pour eux. Ils ont également appris à utiliser leur palan-grotte pour évaluer la profondeur à laquelle ils pêchaient, connaître les types de poisson évoluant à différentes profondeurs et mesurer l'effet des marées et des courants.

D'autres techniques ont été brièvement abordées lors du stage, notamment la pêche de langoustes et de crevettes d'eau douce à la nasse. Les habitants des îles Banks ont coutume de confectionner de superbes nasses, mais ils ont appris d'autres manières de les utiliser et comment préserver la qualité des langoustes et des crevettes.

Manipulation, traitement et conservation du poisson

"Traitez votre poisson comme un bébé", tel est le mot d'ordre de Nare. Les stagiaires ont découvert qu'une mauvaise manipulation peut accroître le risque d'altération causé par des bactéries et des enzymes. Ils ont discuté de la qualité du poisson et de la façon correcte de vider et d'éviscérer le poisson, de le nettoyer en abîmant le moins possible sa peau et sa chair et de le débiter en filets.

Vint ensuite la question de la conservation du poisson. Cette partie du stage a été très appréciée. Dans la classe, quatre techniques ont été évoquées : la mise en bou-

teille, le fumage, le salage et le séchage au soleil. Il n'a été possible d'expérimenter pratiquement que les deux premières techniques parce que le soleil (nécessaire pour les autres) a refusé de se montrer.

Les stagiaires ont préparé du poisson en bouteille avec de la sauce tomate, de la sauce de soja, de l'huile, de l'oignon, du sel et, pour ceux qui l'appréciaient, du piment. Réactions : la recette remplaçait avantageusement le poisson en conserve d'importation et nombreux ont été ceux qui en ont redemandé.

Avant de fumer le poisson, les stagiaires ont fabriqué un fumoir à l'aide d'un fut de 200 litres renforcé avec du fer à béton et du grillage. Pendant la leçon, ils ont utilisé de la sciure pour faire de la fumée mais, normalement, la fibre de coco fait l'affaire. Le poisson a été découpé et enduit de miel avant d'être fumé et il aurait dû être séché au soleil pendant une semaine après coup.

Cela n'a pas été possible, mais la prolifération rapide de moisissures sur le poisson après son fumage a convaincu de la nécessité de le sécher. Les personnes qui ont goûté le poisson fumé ont déclaré qu'elles l'aimaient mais, ce mets ne se trouvant normalement pas sur la table des ni-Vanuatu, il reste à voir s'il "prendra".

Un autre sujet abordé a été celui de l'intoxication ciguatérique. Les étudiants de Nare ont été intéressés d'apprendre ce qui cause la ciguatera et pourquoi il faut éviter d'endommager les récifs, action qui entraîne une prolifération extrêmement rapide des organismes responsables de l'intoxication. Il a également été question des plantes qui peuvent soigner cette affection, en particulier celle connue sous le nom de faux tabac que les stagiaires ne connaissaient pas bien qu'ils aient recours à bien d'autres plantes médicinales traditionnelles.

Confection et réparation de filets

Suivant les conseils de Nare, les stagiaires ont confectionné un filet

maillant de dix mètres de long et d'un mètre de hauteur, entièrement équipé de flotteurs et de lests, qui a été laissé à Sola pour être utilisé. Ils ont aussi fait un travail pratique de ravaudage et de rapiéçage de filet et ont appris comment fabriquer eux-mêmes leurs aiguilles avec du bambou. Autres applications pratiques : chacun des stagiaires a confectionné un hamac qu'il a emporté chez lui et a participé à la fabrication d'un filet de volley-ball pour le collègue d'Arep dont ils occupaient une salle de classe.

Initialement, il était prévu dans le calendrier du stage une séance pratique de pêche au filet maillant. Toutefois, cette séance a été annulée car, dans un souci de bonne gestion de la ressource, la province de Torba a très judicieusement interdit la pêche au filet maillant, la pêche à la sagaie et le ramassage de coquillages dans les environs immédiats de Sola.

Gestion de la ressource et législation sur les pêches

L'interdiction imposée par la province de Torba est un bon exemple de la nécessité de gérer les ressources avec sagesse. Nare a souligné, entre autres, l'importance de préserver les mangroves qui constituent une nourricerie pour les poissons et d'éviter de prendre des œufs de tortue et des tortues femelles afin que les stocks de cette espèce puissent redevenir abondants. En outre, il a donné des explications sur les parties de la législation sur les pêches de Vanuatu, applicables à des ressources telles que les langoustes, les crabes de cocotier, les conques, les tortues, les vaches marines et les baleines. Un exemplaire de la version en bichlamar de cette partie de la législation a été remise à chaque stagiaire.

Supports pédagogiques

Chaque stagiaire a reçu un exemplaire en bichlamar de tous les photocopiés du cours.

Des affiches de la CPS sur la sécurité en mer ont été placées dans les

locaux du conseil provincial de Torba, à Sola, et le modèle de moulinet, les affiches sur la qualité du poisson et des exemplaires de la législation sur les pêches, ainsi que quelques copies de réserve des photocopiés du cours, ont été laissés à la Direction de la Province, pour référence.

Cérémonie de clôture

Le cours s'est terminé le 14 juillet par une cérémonie de clôture, ouverte par une prière dite par le Père Luke Dini. Le secrétaire général de la Province, le Père Baldwin Lonsdale, et August Fred, au nom de l'École maritime de Vanuatu, ont prononcé des allocutions. M. Abraham Eldads, proviseur du collège d'Arep, a officiellement clos le stage. Tous les participants ont reçu de leur formateur un certificat et le bouquet final a été le banquet de clôture au menu duquel figuraient les énormes quantités d'excellents poissons frais capturés par les stagiaires de Nare.

Conclusion

L'appétit de connaissances des étudiants témoigne de l'utilité de ce type de cours. La province de Torba

est l'une des régions les plus reculées de Vanuatu; elle se compose d'un chapelet d'îles éparpillées dont quelques-unes seulement sont dotées d'une piste d'atterrissage. Les vols ne sont guère fréquents et les visites du caboteur sont rares. Les habitants doivent donc être auto-suffisants, et la pêche est pour eux une activité utile.

L'idée d'organiser simultanément deux stages auxquels participent des habitants de chacune des îles est de permettre à ceux qui ont suivi un stage de transmettre leurs connaissances à ceux qui ont suivi l'autre, ainsi qu'au reste de la population. Tous les stagiaires ont indiqué qu'ils ne manqueraient pas de le faire et Mme Shirley Dick, chargée de la condition féminine pour la province de Torba, dont la mission est de former d'autres femmes, a été une stagiaire particulièrement intéressante à cet égard.

Les prochains stages d'August et de Nare auront lieu en septembre, à nouveau dans la province de Torba, mais cette fois à Loh, à l'intention

des habitants des îles Torres - les îles de Vanuatu situées le plus au nord.

Remerciements

L'École maritime de Vanuatu exprime ses sincères remerciements pour leur aide aux entités et personnes suivantes :

Le Conseil provincial de Torba, en particulier son secrétaire général, M. Baldwin Lonsdale, et le secrétaire général adjoint, M. Christopher Mackenzie, qui ont facilité l'organisation des stages,

Le proviseur du collège d'Arep, M. Abraham Eldads, pour avoir mis à la disposition des stagiaires une salle de classe,

M. Georges Couscous, pour avoir assuré les repas des deux formateurs,

M. Marcel Rosflender, du chantier naval de Santo, pour avoir mis à la disposition des stagiaires le modèle de moulinet.



Exercice pratique réalisé sur un moteur hors bord Yamaha

Une grande concentration a été nécessaire pour apprendre à faire une surliure



Quatre bateaux ont été remontés sur la plage à l'aide de rondins de bois en cocotier... et nettoyés de fond en comble.





Il est satisfaisant de constater que les techniques de pêche ont été bien assimilées

Ce poisson conservé dans une bouteille est bien meilleur que le poisson en conserve



La petite sieste dans ces hamacs faits maison s'annonce bien!!!

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique 2001

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie, Téléphone : +687 262000 – Télécopieur : +687 263818, Mél. : cfpinfo@spc.int;
Web: <http://www.spc.int/coastfish/index.html>